



LE COURRIER DE LA  
**COFHUAT**

ASSOCIATION RECONNUE  
D'UTILITÉ PUBLIQUE  
PAR DÉCRET  
DU 18 NOVEMBRE 2009

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE POUR L'HABITAT,  
L'URBANISME, L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT



**LE TRÈS HAUT DÉBIT  
PARTOUT ?**

**C'EST DÉSORMAIS  
POSSIBLE**



attractivité

éducation, tourisme, e-santé, services au public

innovation

fibre, montée en débit, 4G, satellite



L'aménagement numérique du territoire est au cœur de vos priorités,  
le développement des réseaux et des usages constitue notre cœur de métier.  
Le territoire change avec Orange.

la vie change avec orange



## LE TRÈS HAUT DÉBIT PARTOUT ? C'EST DÉSORMAIS POSSIBLE

### SOMMAIRE

#### 2 ÉDITORIAL

**TRIBUNE D'ANTOINE DARODES**  
DIRECTEUR DE LA MISSION TRÈS HAUT DÉBIT  
AUPRÈS DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE À L'ECONOMIE NUMÉRIQUE

**UNE CONVENTION NATIONALE TYPE POUR ENCADRER  
ET SÉCURISER LES DÉPLOIEMENTS DES RÉSEAUX  
FTTH POUR PRÈS DE 57 % DE LA POPULATION**  
GHISLAIN HEUDE, EXPERT AU SEIN DE LA MISSION FRANCE  
TRÈS HAUT DÉBIT

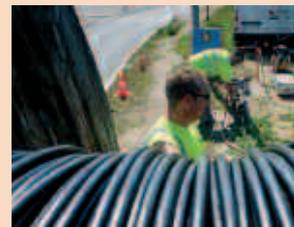


#### 9 DE PALAISEAU, PREMIÈRE VILLE 100 % FIBRE AUX VILLAGES NUMÉRIQUES, BRUNO JANET, DIRECTEUR DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES GROUPE ORANGE

**LES RÉSEAUX D'INITIATIVES PUBLIQUES - RIP**

**INTERVIEW DE RENÉ SOUCHON,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

**LA FIBRE, AU CŒUR DE LA STRATÉGIE D'ORANGE**  
YVES PARFAIT, DIRECTEUR DU PROGRAMME FIBRE ORANGE



**TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE :**  
L'EXPÉRIMENTATION VILLAGES NUMÉRIQUES D'ORANGE

**LE TRÈS HAUT DÉBIT RÉPOND AUX NOUVEAUX USAGES  
MULTIMÉDIA TOUJOURS PLUS CONSOMMATEURS DE DÉBIT  
ET PERMET D'ANTICIPER LES USAGES À VENIR**

**OPÉRATEURS, COLLECTIVITÉS, ACTEURS DE L'IMMOBILIER :**  
UNE ÉTROITE COOPÉRATION, POUR RÉUSSIR LE DÉPLOIEMENT  
DE LA FIBRE

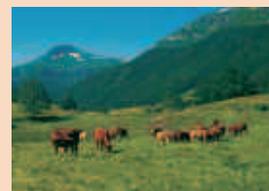
**PALAISEAU 100 % FIBRE**

**EN PRATIQUE : COMMENT AVOIR LA FIBRE ?**

**DES GUIDES PRATIQUES POUR LE RACCORDEMENT  
DES LOGEMENTS À LA FIBRE OPTIQUE**

**GRÂCE À L'INTERNET PAR SATELLITE DE NORDNET,  
LE HAUT-DÉBIT EST (ENFIN) DISPONIBLE PARTOUT, POUR TOUS !**

**ROMPRE AVEC LA FRACTURE NUMÉRIQUE,  
OBJECTIF MAJEUR POUR L'AGRICULTURE**  
FRANÇOIS LEBLOND, PRÉFET DE RÉGION HONORAIRE



**INTERVIEW DE FRANÇOIS SAUVADET,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CÔTE-D'OR, DÉPUTÉ UDI

**FRANÇOIS LEBLOND**  
PRÉSIDENT DE LA COFHUAT  
francois.leblond@cofhuat.org



*La Cofhuat, association reconnue d'utilité publique, a, dans ses statuts, trois objets : le logement, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, aucun d'entre eux ne peut être traité sans référence aux deux autres. Leur dénominateur commun c'est la recherche de l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens partout où ils habitent et ont leurs activités. Les grands services publics doivent être à la disposition des populations quelque soit le lieu où elles se trouvent : en ville ou à la campagne, dans les grandes agglomérations ou dans les villes petites et moyennes, en plaine ou à la montagne, dans des régions en croissance comme dans celles en perte de vitesse. Cela est aujourd'hui le cas des services de base : eau, électricité... Il existe en revanche une lacune : la mise à disposition de tous des moyens de communication modernes est très inégalement répartie dans l'espace.*

*On constate que le besoin progresse partout très rapidement, notamment chez les jeunes générations. N'installer les techniques nouvelles que dans les lieux où le retour sur investissement sera rapide, ce serait accroître le fossé de la fracture numérique et ce serait un retour en arrière dans la volonté exprimée par tous les gouvernements successifs, d'aménagement du territoire. Ceux qui ne peuvent être raccordés ayant plus qu'avant l'impression d'être abandonnés. Leur intention de quitter les lieux qu'ils habitent n'en sera que plus grande, des hameaux entiers s'effondreront et les nouvelles techniques, au lieu d'être pour tous un nouvel instrument de communication, contribueront à la division de la France en deux.*

*Réparer cette injustice constitue un objectif ambitieux qui ne peut être atteint sans un effort financier de la part de l'État et des collectivités locales.*



*Les pouvoirs publics sont bien conscients de la responsabilité qui est la leur, les techniques évoluent très vite et leur permettent aujourd'hui de se fixer des objectifs de desserte plus ambitieux que ce n'était le cas au cours des dernières années. En revanche, ils prendront du retard s'ils ne sont pas aidés par tous ceux qui ont un rôle à jouer en la matière.*

*Pour faire connaître largement ces possibilités nouvelles, la Cofhuat donne dans ce numéro, la parole au responsable de l'action conduite par l'État en la matière, Monsieur Antoine Darodes, elle fait s'exprimer ceux qui ont pour mission de mettre à disposition des opérateurs des financements adaptés, les responsables de la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle a demandé à l'opérateur historique : Orange, d'exposer les changements techniques intervenus au cours des dernières années qui permettent de répondre à la demande quelque soit le lieu où elle se situe. Des collectivités comme la Région Auvergne ont pris en la matière des initiatives, elles doivent faire école c'est pourquoi nous leur avons proposé de s'exprimer dans ce numéro.*

*Notre objectif avec ce document édité avant le congrès de l'Association de Maires de France, est de concourir utilement à la diffusion des bonnes pratiques et d'aider ainsi les pouvoirs publics, national ou locaux à répondre aux besoins des populations où qu'elles se trouvent, quelque soit leur profession, quelque soit leur âge. Cela exige de faire jouer la complémentarité au-delà de la concurrence des techniques. Tel est l'objectif que nous visons en apportant ainsi notre concours.*

*La Cofhuat a, dans le passé, contribué à la diffusion des usages que permettent ces nouvelles technologies. Ce numéro, s'il ne s'étend pas sur ce sujet, a aussi pour objet d'accélérer l'offre en la matière : en matière de santé, l'isolement des campagnes ne peut être combattu que si les médecins qui continuent à y exercer leur profession, sont en contact régulier avec les services hospitaliers qui permettent l'analyse à temps de certaines pathologies. En matière d'éducation, la disposition du très haut débit offre à l'enseignant une pédagogie renouvelée. La formation à distance est souvent un instrument indispensable à celui ou celle qui recherche un emploi. La culture profite aussi beaucoup de ces nouvelles formes de communication.*

*Ce numéro se présente ainsi comme un message d'espoir.*

**ANTOINE DARODES**

DIRECTEUR DE LA MISSION TRÈS HAUT DÉBIT

Le Plan France Très Haut Débit, porté par la Ministre déléguée à l'Economie numérique, Fleur Pellerin, et adopté au printemps par le Gouvernement, permettra d'équiper la France de nouvelles infrastructures de télécommunications pour apporter un accès à Internet à très haut débit sur l'ensemble du territoire d'ici 2022. L'initialisation de la mise en œuvre de ce Plan a été confiée à la Mission Très Haut Débit, équipe resserrée d'une petite dizaine de personnes.

### Un Plan national à la mise en œuvre décentralisée

Ce Plan d'investissement de près de 20 milliards d'euros repose sur une articulation coordonnée entre, d'une part, l'investissement privé des grands opérateurs et, d'autre part, l'initiative publique des collectivités territoriales.

Les opérateurs déploieront ainsi leurs propres réseaux (un seul réseau mutualisé entre tous les opérateurs) permettant de couvrir de manière homogène près de 60 % de la population pour 7 milliards d'euros environ (soit un tiers des investissements). Un mécanisme de conventionnement tripartite est envisagé entre l'État, les collectivités et les opérateurs concernés. Il ne s'agit plus de s'en tenir à de simples déclarations d'intention de la part des opérateurs mais d'en faire des partenaires impliqués qui prendront de véritables engagements de déploiements avec : des calendriers précis établis après concertation, des mécanismes de transparence de l'avancée des déploiements, et des procédures d'escalade qui permettront à l'action publique d'intervenir en cas de défaillance avérée des opérateurs. Une convention-type, élaborée par la Mission Très Haut Débit au niveau national, a vocation à être déclinée dans tous les territoires concernés dans les prochains mois.

Les collectivités territoriales se chargeront des déploiements en dehors de ces zones conventionnées pour déployer les nouveaux réseaux permettant d'apporter le très haut débit au reste du territoire (un peu plus de 40 % de la population mais deux tiers des coûts). Les projets des collectivités

territoriales seront soutenus par l'État notamment par la mise à disposition, d'une part, d'un fonds de subvention de 3,3 milliards d'euros (représentant une prise en charge moyenne de la moitié du besoin de subvention), et, d'autre part, d'enveloppes de prêts de plusieurs milliards d'euros à des taux attractifs et de longue maturité (jusqu'à 40 ans) gérés par la Caisse des dépôts et la Banque européenne d'investissement. Alors que le guichet n'est ouvert que depuis le mois de mai, plus de 500 millions d'euros de subventions de l'Etat ont été engagées (sur le FSN à ce stade) pour soutenir les projets des collectivités territoriales et, à ce jour, plus de 42 départements ont déjà fait l'objet d'un dépôt de dossier en cours d'instruction.

Le caractère résolument décentralisé de la mise en œuvre du Plan, qui permet de s'appuyer sur les dynamiques existantes et sur des acteurs au plus près des réalités de terrain et des besoins, présente néanmoins des risques d'une hétérogénéité débridée de déploiements épars aboutissant à une balkanisation de réseaux non cohérents. C'est la raison pour laquelle le Plan envisage une harmonisation poussée, notamment des référentiels techniques, des architectures et des catalogues d'offres.

Enfin, comme l'a souhaité le Président de la République, le pilotage national du Plan se structurera autour d'un établissement public (qui prendra la suite de la Mission), entité pérenne qui permettra de donner de la (pré)visibilité à l'ensemble des acteurs, investisseurs publics comme privés ainsi qu'aux industriels.

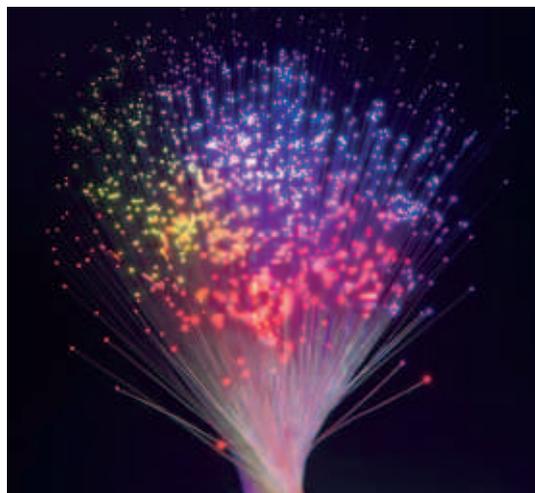
### Un Plan ambitieux et pragmatique, axé sur la solidarité territoriale

La généralisation du très haut débit passe par un déploiement massif des réseaux de fibre optique sur l'ensemble du territoire. La fibre optique, à la différence du réseau téléphonique en cuivre, a la capacité physique de permettre la transmission de signaux sans perte, quelle que soit la distance. Partout où la fibre optique est déployée, l'éloignement physique est gommé, anéanti. Le Plan France Très Haut Débit vise donc à un déploie-



*Le Plan d'investissement de près de 20 milliards d'euros repose sur une articulation coordonnée entre, d'une part, l'investissement privé des grands opérateurs et, d'autre part, l'initiative publique des collectivités territoriales*

*Ces nouveaux réseaux sont avant tout des vecteurs d'amélioration de l'efficacité de nos services publics, par exemple, en matière de maintien des personnes dépendantes à domicile, d'éducation, de médecine, de Smart cities,... et sources de compétitivité et d'innovation pour nos entreprises*



ment de la fibre au plus près des abonnés, notamment grâce au FttH (Fiber to the Home, c'est-à-dire la fibre jusqu'au domicile de l'abonné) qui permet de bénéficier de ses avantages de bout en bout.

Mais il serait utopique de penser que tous les foyers français pourront bénéficier de tels réseaux à court ou moyen terme car leurs déploiements sont longs, complexes et très coûteux. Si le FttH est la solution reine du Plan (qui envisage plus de 80 % des foyers ainsi raccordés en 2022), il envisage également des solutions alternatives permettant d'apporter rapidement des solutions temporaires aux territoires qui ne pourront bénéficier du FttH à court/moyen terme. Ainsi, des opérations de montée en débit sur les réseaux existants (qui consistent à remplacer les câbles en cuivre par de la fibre optique mais sur une partie du réseau seulement, le segment final demeurant en cuivre), mais également la mobilisation des réseaux hertziens terrestres existants (WiMax, WiFi notamment) et satellitaires permettront de réduire rapidement la fracture numérique. Nous travaillons également avec les opérateurs pour étudier dans quelle mesure les réseaux 4G pourraient être utilisés pour apporter un bon accès à Internet fixe dans les territoires les plus reculés. Des expérimentations, annoncées lors du dernier congrès de l'ANEM, vont se dérouler au premier semestre 2014 sur plusieurs sites afin d'en tirer des conclusions à l'automne prochain.

Le Plan France Très Haut Débit repose en outre sur la solidarité territoriale. D'une part, les 3,3 milliards d'euros de subventions de l'État seront exclusivement consacrés aux zones d'initiative publique assurant ainsi une péréquation au profit des territoires les moins densément peuplés. D'autre part, l'aide de l'État sera variable selon les départements, avec une aide renforcée pour les départements les plus ruraux et où l'habitat est le plus dispersé. Ainsi, le taux d'aide de l'État varie-t-il de 33 % à 62 % selon les départements.

Par ailleurs, le Plan ne soutiendra que les projets d'envergure à minima départementale afin que l'ensemble d'un territoire puisse avancer de manière homogène, évitant que les EPCI les plus riches et les plus dynamiques ne partent seuls laissant en dehors des déserts numériques. Pour autant, la mobilisation générale de l'ensemble des collectivités territoriales autour du chantier du déploiement du très haut débit est nécessaire tant pour la contribution financière de chacune que pour leurs rôles opérationnels respectifs au sein du projet.

### **Des réseaux au service (du) public**

Le défi du déploiement de nouvelles infrastructures, appréhendé par le Plan, ne peut être dissocié de la question des usages. Penser le déploiement du très haut débit uniquement comme support de nouveaux divertissements (TV, jeux,...) serait une grave erreur. Ces nouveaux réseaux sont avant tout des vecteurs d'amélioration de l'efficacité de nos services publics, par exemple, en matière de maintien des personnes dépendantes à domicile, d'éducation, de médecine, de Smart cities,... et sources de compétitivité et d'innovation pour nos entreprises. Dès lors que la problématique des usages est pleinement intégrée, les dépenses liées au déploiement du très haut débit peuvent être davantage considérées comme des investissements d'avenir pertinents, supports d'économies et de compétitivité, plus que comme des charges supplémentaires, difficilement supportables dans la conjoncture actuelle.

# UNE CONVENTION NATIONALE TYPE POUR ENCADRER ET SÉCURISER LES DÉPLOIEMENTS DES RÉSEAUX FTTH POUR PRÈS DE 57 % DE LA POPULATION

**GHISLAIN HEUDE**

EXPERT AU SEIN DE LA MISSION FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT

## **Le Plan France Très Haut Débit prévoit une mobilisation coordonnée des initiatives privées et publiques pour apporter le très haut débit sur l'ensemble du territoire**

Le Plan France Très Haut Débit adopté au printemps dernier par le Gouvernement vise à apporter le très haut débit sur l'ensemble du territoire national d'ici 10 ans. Ce chantier estimé à 20 milliards d'euros d'investissement repose sur deux dynamiques complémentaires : d'une part le déploiement de réseaux FttH (fibre jusqu'à l'abonné) privés par les opérateurs (pour environ 57 % de la population et un tiers des coûts) et, d'autre part, le déploiement de réseaux d'initiative publique (RIP) par les collectivités territoriales (pour environ 43 % de la population et deux tiers des coûts)

## **Des conventions signées avec les opérateurs pour préciser et encadrer les zones de déploiements des réseaux privés**

Les principaux opérateurs privés (notamment Orange et Sfr) vont déployer de manière homogène et complète des réseaux FttH sur l'ensemble du périmètre de plus de 3.500 communes d'ici fin

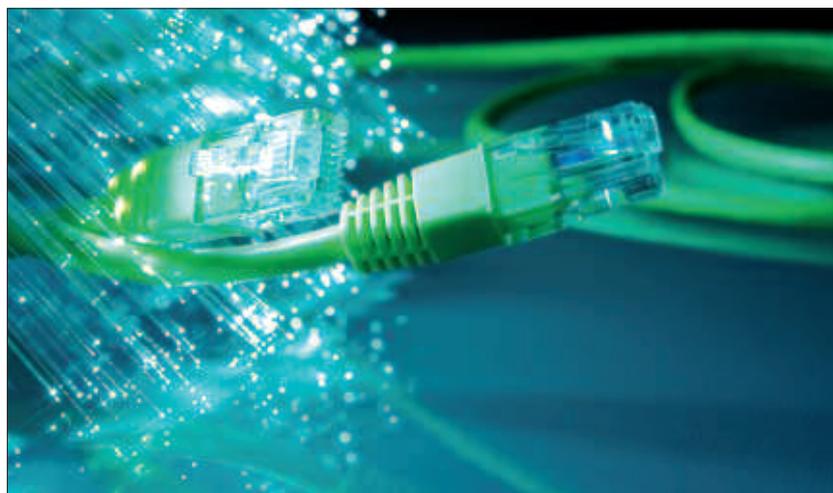
2020, généralement densément peuplées mais comportant également des espaces ruraux.

Dans ces zones, l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs concernés concluront localement des conventions tripartites pour encadrer et sécuriser les engagements de déploiement des opérateurs privés. Le périmètre des engagements de déploiement des réseaux privés sera ainsi précisé et identifiera de manière claire la frontière entre l'initiative privée crédible et l'intervention publique.

## **La mise à disposition d'un modèle de convention élaborée après concertation**

Le Plan France Très Haut Débit prévoit la mise à disposition aux acteurs concernés d'un modèle de "Convention de Programmation et de Suivi des Déploiements" permettant de garantir, de manière homogène sur l'ensemble du territoire, les engagements des opérateurs.

A l'issue de travaux initiés au printemps par la Mission France Très Haut Débit, lesquels ont permis la mise en œuvre d'une large concertation avec les associations de collectivités et les principaux opérateurs concernés, le modèle de convention a été rendu public le 14 octobre 2013.





*Signature des premières Conventions "France Très Haut Débit" le 28 octobre 2013 entre l'État, Lille Métropole, SFR et Orange, par Fleur Pellerin, ministre déléguée chargée de l'économie numérique, Martine Aubry, présidente de Lille Métropole, Jean-Yves Charlier, président-directeur général de SFR et Pierre Louette, directeur général adjoint d'Orange.*

*©Lille Métropole/  
Pascaline Chombart*

### **La Convention type prévoit que, sur l'essentiel des communes, un seul réseau FttH sera déployé et mutualisé entre l'ensemble des opérateurs**

Mis à part une centaine de communes pour lesquelles le régulateur (ARCEP) a envisagé que les opérateurs déploieraient des réseaux FttH en parallèle ("les zones très denses"), le principe retenu, conformément à la réglementation, est que, dans les "zones conventionnées", un seul opérateur (l'opérateur de réseau conventionné) déploiera un réseau FttH, qui sera mutualisé, c'est-à-dire partagé dans les mêmes conditions, entre l'ensemble des opérateurs qui auront tous la possibilité de co-investir sur ces nouvelles infrastructures.

### **La Convention type prévoit que l'opérateur de réseau FttH décline la teneur et le calendrier de ses engagements de déploiement**

Dans les conventions, les opérateurs de réseau préciseront leurs engagements de déploiements sur le territoire des collectivités territoriales concernées, en fournissant des éléments de méthodologie et de calendrier de leurs déploie-

ments. En tout état de cause, l'ensemble des logements et locaux professionnels des communes situées en dehors des zones très denses définies par l'ARCEP devront pouvoir bénéficier d'un service de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) d'ici, au plus tard, fin 2020.

### **La Convention type prévoit un dialogue entre les collectivités territoriales et l'opérateur sur la priorisation des déploiements dans certaines zones**

Les collectivités pourront discuter avec l'opérateur de réseau du calendrier de déploiement des nouveaux réseaux FttH, notamment pour traiter en priorité certaines zones, comme celles affectées par de mauvais débits. A l'issue de cette concertation, l'opérateur de réseau indiquera une date de début et d'achèvement du déploiement dans ces zones identifiées comme prioritaires.

### **Les collectivités territoriales bénéficieront d'une grande transparence sur les calendriers de déploiements et les déploiements effectifs**

Dans le cadre des conventions, les collectivités territoriales auront accès à des informations précises sur les déploiements FttH programmés, afin, notamment, de préparer, le plus en amont, les différents chantiers. De même, les collectivités seront informées de l'état des déploiements et des logements pouvant bénéficier immédiatement d'un service de fibre optique jusqu'à l'abonné ou dans un bref délai ("logements raccordables sur demande", dans un délai maximum de six mois). L'opérateur signataire de la Convention leur communiquera désormais les fichiers IPE (Informations Préalables Enrichies) qui sont aujourd'hui partagés entre les seuls opérateurs, et ce, conformément à la réglementation.

### **La Convention type institutionnalise et systématise un dialogue permanent et étroit**

La Convention type prévoit des réunions techniques régulières entre les services des collectivi-

tés territoriales concernées et les équipes opérationnelles de l'opérateur de réseau FttH afin d'assurer une bonne information et une parfaite coordination des différentes opérations de déploiement. Par ailleurs, un Comité de suivi permettra, au moins une fois par semestre, d'établir un bilan intermédiaire de l'avancée des déploiements, d'échanger sur les éventuelles difficultés rencontrées et définir, le cas échéant, les mesures correctrices nécessaires.

### **La Convention type prévoit une procédure de constat de défaillance des engagements de l'opérateur de réseau pour permettre, le cas échéant, une action publique rapide**

Le modèle de convention prévoit une procédure d'escalade en cas de retards ou de dysfonctionnements significatifs dans la mise en œuvre des engagements des parties. En cas d'échec ou d'absence de solution consensuelle mise en œuvre dans le cadre du Comité de suivi prévu par la convention, le Préfet de Région pourra être saisi sans délai, afin de trouver une issue permettant de s'assurer du bon respect des engagements des parties. Si la médiation du Préfet échoue, le "Comité de concertation France Très Haut Débit" (au niveau national) pourra être saisi afin, le cas échéant, de constater la défaillance caractérisée de l'opérateur de réseau par rapport à ses engagements, et soutenir alors la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique dans le respect du cahier des charges de l'appel à projet France Très Haut Débit.

### **Le suivi de la mise en œuvre de la Convention type**

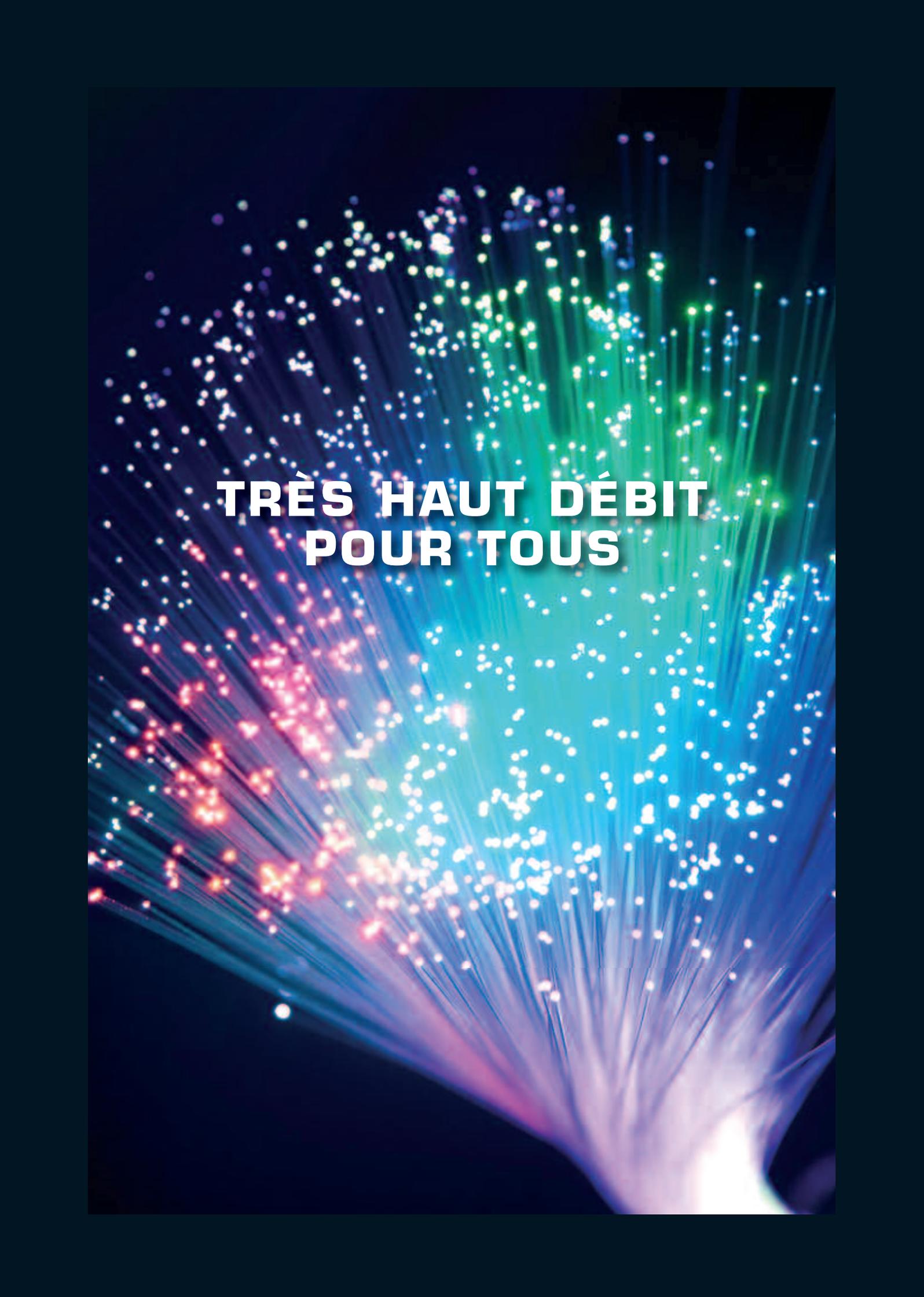
Dans le cadre du "Comité de concertation France Très Haut Débit" rassemblant notamment les représentants des collectivités territoriales et des principaux opérateurs, un suivi régulier de la mise en œuvre de la Convention type sera assuré afin d'identifier d'éventuels compléments ou correctifs nécessaires et assurer la bonne réalisation du Plan France Très Haut Débit dans les délais annoncés.

### **Les premières signatures de conventions sur la base du modèle national confirment la forte attente des collectivités**

Le modèle de convention était très attendu par les collectivités, notamment par les principales agglomérations qui souhaitent rapidement mettre en œuvre un dispositif exigeant et négocié à l'échelle nationale pour obtenir des engagements précis des opérateurs sur leurs territoires et disposer d'outils standardisés pour assurer le suivi de la réalisation des déploiements d'ici 2020.

Ainsi les premières conventions appliquant ce modèle national ont été signées le 28 octobre 2013, en présence de la Ministre déléguée à l'Economie numérique, Fleur Pellerin, entre l'État, la présidente de Lille Métropole et les opérateurs Orange et SFR. Localement, le modèle de convention national a permis de préciser les engagements des opérateurs, mais également, à amener ces derniers à mieux prendre en compte les attentes de la collectivité, notamment s'agissant du traitement des zones prioritaires ne bénéficiant pas d'un haut débit de qualité.

Le cas lillois est particulièrement révélateur du changement. L'agglomération lilloise avait logiquement engagé, il y a 3 ans, un marché public envisageant des déploiements publics sur une partie de son territoire considérant les "annonces" des opérateurs trop imprécises et non crédibles. La nouvelle Convention type a changé la donne en apportant davantage de prévisibilité, de transparence et de crédibilité sur de véritables engagements de déploiements de la part des opérateurs, qui ont conduit les élus de l'agglomération lilloise à renoncer, à l'unanimité, au projet de délégation de service public initié, économisant ainsi près de 30 millions d'euros de subvention.

A close-up photograph of a bundle of fiber optic cables. The cables are densely packed and fan out from the bottom right towards the top left. At the top of the bundle, the light is dispersed into a vibrant rainbow spectrum, with colors ranging from deep red and orange on the left to bright green and blue on the right. The background is dark, making the glowing fibers stand out prominently.

**TRÈS HAUT DÉBIT  
POUR TOUS**

# DE PALAISEAU, PREMIÈRE VILLE 100 % FIBRE AUX VILLAGES NUMÉRIQUES : LE TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS EST UNE RÉALITÉ AUJOURD'HUI.

**BRUNO JANET**

DIRECTEUR DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES  
GROUPE ORANGE

## *Comment Orange contribue-t-il à l'amélioration de l'attractivité des territoires ?*

Dans l'économie globale et connectée dans laquelle nous vivons, l'attractivité d'un pays est un facteur clé.

Dans les collectivités et pour nos entreprises, quelle que soit leur taille, le déploiement du très haut débit (THD) est devenu un élément fondamental de compétitivité. Comme nous l'avons fait dans le développement du haut débit pour tous, notre Groupe s'y implique fortement. Ce déploiement est au cœur de la stratégie d'Orange et de notre projet d'entreprise, "Conquêtes 2015", qui place le réseau au centre de nos priorités. D'ailleurs, malgré un contexte difficile, nous y consacrons des investissements considérables.

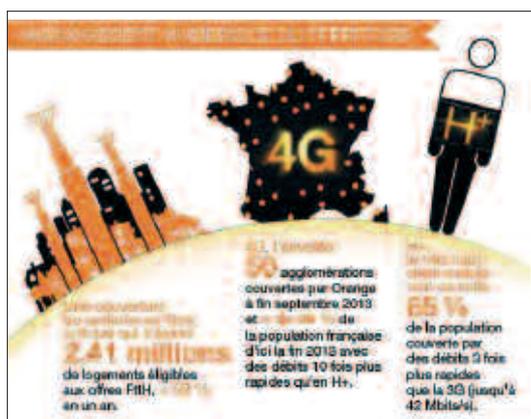
## *Le développement du très haut débit, fixe et mobile, est en marche. Quels sont vos engagements à ce sujet ?*

Côté THD mobile, dès juin 2012, Orange a ouvert son réseau 4G et a accéléré ses déploiements en septembre 2013 pour offrir une couverture de 40 % de la population à la fin de l'année 2013. Depuis septembre 2013, ce sont 70 agglomérations qui sont couvertes, représentant plus de 500 villes 4G. Pour ce qui est du THD fixe et du FttH (fibre optique jusqu'à l'habitant), nous avons engagé le déploiement de la fibre dans 350 communes, représentant près de 10 millions de logements, et nous avons confirmé notre programme d'investissements dans les réseaux FttH. Si nous voulons permettre à tous nos concitoyens de bénéficier au plus vite de meilleurs débits, ce n'est que par la



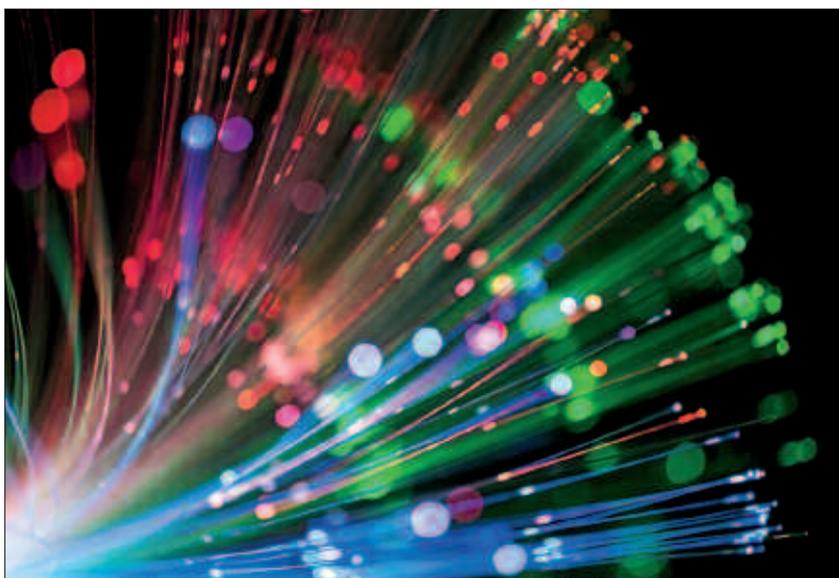
*La fibre Orange fin septembre, une belle dynamique en marche*

*Orange est résolu, avec ses partenaires que sont les collectivités locales, à répondre à ces nouveaux défis afin de permettre une meilleure attractivité de tous nos territoires, l'essor d'activités innovantes, et donc d'emplois*



Source Paroles d'élus - tome 9 - 2013

mobilisation des différentes technologies disponibles (FttH, VDSL, satellite, 4G...) qu'il sera possible de garantir un aménagement numérique équitable entre les territoires.



### *Au-delà de ces engagements, quels sont vos enjeux, présents et futurs, en termes d'usages innovants dans les territoires ?*

Pour Orange, si le déploiement des réseaux THD fixe ou mobile est un facteur-clé de l'attractivité et du développement social et économique des territoires, il n'est pas suffisant pour permettre un aménagement numérique durable et équitable des territoires. Encourager les pratiques et usages du numérique permet de renforcer le développement et l'attractivité touristique des territoires, de développer le télétravail, mais aussi le lien social, ou encore d'assurer un meilleur accès aux services. Comme le souligne Claudy Lebreton, président de l'Assemblée des Départements de France, dans le préambule de son rapport sur « les territoires numériques de la France de demain », l'enjeu est bien de contribuer ensemble à "mettre en usage, au plus près de nos territoires, les formidables potentialités technologiques qui se présentent à nous".

L'apport de l'innovation est, en ces temps de crise, plus que jamais crucial dans la bataille de la compétitivité. Grâce à son action de proximité au cœur des territoires, Orange est résolu, avec ses partenaires que sont les collectivités locales, à répondre à ces nouveaux défis afin de permettre une meilleure attractivité de tous nos territoires, l'essor d'activités innovantes, et donc d'emplois. Parce que le numérique est une clé pour l'avenir des jeunes, des territoires et de l'économie, nous partageons avec les collectivités locales l'ambition de promouvoir et de diffuser le numérique dans les territoires, pour favoriser leur appropriation et leur usage par tous nos concitoyens.

## LES RÉSEAUX D'INITIATIVES PUBLIQUES – RIP

**Ce sont les réseaux de télécommunication physiques construits par des Régions ou des Départements qui ont fait le choix d'investir dans leur propre réseau, tout en faisant appel, la plupart du temps, à un partenaire privé pour la construction, l'exploitation et/ou la maintenance de ces réseaux.**

Dans un environnement économique contraint, la complémentarité des investissements publics et privés confirme la conviction d'Orange que c'est ensemble que pourra être relevé le défi du très haut débit (THD).

À l'image de l'Auvergne, qui a accordé sa confiance à Orange pour apporter, dans une logique d'équité territoriale et de complémentarité technologique, le THD à la population non concernée par les programmes de déploiement de la fibre sur fonds propres des opérateurs. Cette complémentarité des investissements vise à proposer à tous, dès 2017, un débit supérieur à 8 Mbit/s, 42 % des foyers bénéficiant déjà d'au moins 100 Mbit/s.

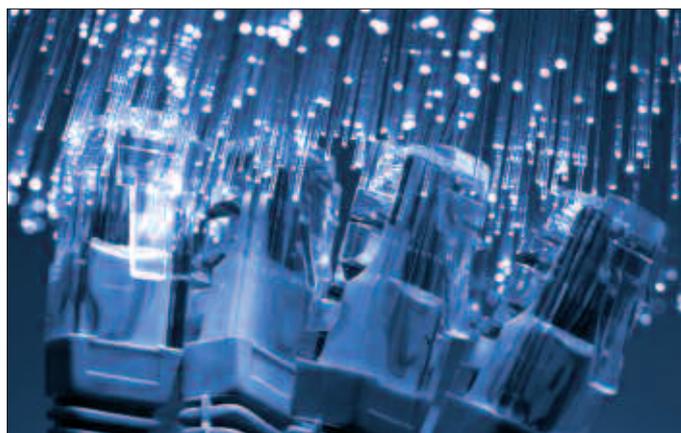
Ce partenariat constitue une triple bonne nouvelle : d'abord, pour la réussite du plan France Très Haut Débit ; ensuite, pour les Auvergnats et la décentralisation ; enfin, pour la stratégie de complémentarité promue par Orange. L'Auvergne, à travers sa régie "Auvergne Numérique", devient la première Région de France à porter la mise en œuvre globale (conception, déploiement, exploitation, commercialisation) d'un tel projet, en étroite concertation avec les Départements et les Agglomérations concernés, unanimement unis autour du projet. D'autres RIP comme Dax,

Plateau de Saclay et Laval ont aussi été déployés avec Orange. Cela confirme que c'est bien avec la conjonction de la volonté politique, d'une étroite collaboration entre collectivités, et d'une répartition concertée des investissements entre opérateurs privés et publics que les objectifs du plan France Très Haut Débit sont à portée de main.

Enfin, les sociétés concessionnaires se proposent de conduire ces projets. Il ne fait aucun doute qu'elles sont compétentes et dotées d'une capacité de financement pour être les chefs de file opérationnels et initier le mouvement. Elles ont montré leur capacité à accueillir des initiatives externes, comme l'idée de la gare autoroutière de Briis venue d'un élu local. Gageons que d'autres émergeront si nous savons faire évoluer le cadre de l'organisation des mobilités, de la conception et de la gestion des infrastructures vers des logiques souples et ouvertes aux initiatives diverses, qu'elles concernent les plateformes de covoiturage pour les déplacements longs ou l'usage de véhicules plus légers que les voitures pour les déplacements de courte ou moyenne distance sur les réseaux locaux, ou encore celles auxquelles les "experts" n'ont pas pensé !

Source Paroles d'élus - tome 9 - 2013

*Avec la conjonction de la volonté politique, d'une étroite collaboration entre collectivités, et d'une répartition concertée des investissements entre opérateurs privés et publics que les objectifs du plan France Très Haut Débit sont à portée de main*



## INTERVIEW

**RENÉ SOUCHON**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL  
AUVERGNE



**René Souchon, président du Conseil régional, évoque ici l'Auvergne numérique. Première région couverte à 100 % par le haut débit, elle se prépare activement à devenir bientôt une région très haut débit afin de maintenir son avance. Consciente que les voies de développement les plus stratégiques pour tous les territoires sont aujourd'hui en THD, elle fait le pari du numérique sous toutes ses formes.**

### *Quels principes directeurs vous guident en matière d'aménagement numérique ?*

Pour l'Auvergne, à la ruralité prononcée, le numérique est une question cruciale d'aménagement du territoire. Si nous nous efforçons de bâtir une Auvergne numérique en conservant toujours un temps d'avance, c'est pour lutter contre toute fracture, dramatique sur le plan du développement et de l'ouverture pour les territoires les moins urbains. L'Auvergne fut la première région entièrement couverte en haut débit, et nous venons de nous engager, en juillet, dans un nouveau partenariat public-privé (PPP) exemplaire avec Orange, aux côtés des quatre Conseils généraux. L'objectif est d'équiper toute la population en fibre optique et de lui garantir le très haut débit dans les plus brefs délais. C'est une question d'égalité, mais surtout d'équité entre les Auvergnats et les différents bassins de vie, urbains ou ruraux. Le numérique pour tous, c'est donner à chacun les mêmes chances de développement, dans un monde où les autoroutes les plus rapides et les plus importantes sont faites de câbles et de fibre optique !

### *Quelles sont vos priorités en matière de numérique ? Et vos axes de travail ?*

Quand nous avons déployé le haut débit, nous avons défini des priorités et commencé par couvrir les zones d'implantation d'entreprises, les lycées et les collèges. Les compétences de la Région et notre choix de faire de la jeunesse une grande cause régionale pour l'Auvergne nous amènent à mettre l'accent sur les services à destination des jeunes : collégiens, lycéens, étudiants et jeunes demandeurs d'emploi. Les expérimentations dans les lycées nous ont permis d'amorcer le mouvement : manuels numériques, tablettes, espaces numériques de travail pour une meilleure communi-

tion entre les équipes éducatives, les élèves et leurs parents, etc. Cela constitue des outils de pointe et fait désormais partie de la vie quotidienne des jeunes pendant leur parcours de formation. Les nouvelles générations naissent et grandissent avec ces technologies, elles font partie de leur cursus scolaire. Parallèlement, la Région Auvergne a également déployé des points visio-publics, ces bornes interactives qui garantissent le lien entre la population et les services publics dans tous les territoires d'Auvergne, y compris les plus ruraux. Ils assurent une véritable mission de service et d'intérêt général vers tous les publics en évitant la fracture numérique.

### *Quel rôle jouent les réseaux sociaux dans votre relation avec les Auvergnats ?*

Leur montée en puissance est excellente pour la démocratie. Grâce à cette connexion directe, ce renouvellement entre représentants politiques et citoyens, chacun est amené à s'intéresser aux affaires publiques, à débattre, à donner son avis, à partager. La Région Auvergne n'a pas hésité, ces dix dernières années, à consulter le public à travers l'organisation d'assises territoriales, de la mobilité ou de la jeunesse. Logiquement, et dans la droite ligne de la gouvernance renouvelée que nous appelons de nos vœux, nous nous félicitons de cette relation privilégiée et directe avec les citoyens. Les réseaux sociaux sont une opportunité inestimable de communication et d'échanges : dans ce domaine aussi la Région Auvergne a montré qu'elle était pionnière et toujours volontaire pour vivre avec son temps. Nous sommes ainsi suivis par plus de 40 000 fans sur Facebook et près de 8 000 sur Twitter.

Source Paroles d'élus - tome 9 - 2013

*Nous nous efforçons de bâtir une Auvergne numérique pour lutter contre toute fracture, dramatique sur le plan du développement et de l'ouverture pour les territoires les moins urbains*

# LA FIBRE, AU CŒUR DE LA STRATÉGIE D'ORANGE

YVES PARFAIT

DIRECTEUR DU PROGRAMME FIBRE ORANGE

Les réseaux à très haut débit sont un facteur de compétitivité et de croissance pour les territoires. Par leurs très grandes capacités de transmission dans les deux sens, ils libèrent les échanges et permettent les usages simultanés et le partage de documents professionnels ou personnels. Après le téléphone, l'ADSL ou le câble, c'est la fibre optique maintenant qu'il faut amener au plus près des logements et des locaux d'entreprises. Orange est pleinement engagé dans cette grande aventure nationale et en a fait l'un des axes mobilisateurs de son projet d'entreprise, Conquêtes 2015.

L'ambition d'Orange d'ici 2020 est d'apporter la fibre optique sur le territoire français dans 3 600 communes réparties dans 220 agglomérations incluant l'ensemble des grandes villes et des villes moyennes, soit 60 % des foyers français. Le

Groupe y consacre sur la période 2011-2015 un montant global de 2 milliards d'euros (150 millions d'euros en 2011, 260 millions d'euros en 2012 et augmentation en 2013).

Avec plus de 350 villes (qui représentent un tiers des logements français) où le déploiement de la fibre a été engagé, Orange est présent dans toutes les régions métropolitaines et dans 60 départements. Déjà 2,3 Millions de logements peuvent souscrire au service et être raccordés. Une vraie dynamique est en marche avec un parc de clients en forte hausse : 275 000 aujourd'hui (soit près d'un doublement chaque année).

Orange va poursuivre son programme intense de déploiement en 2014 en lançant comme prévu de nouvelles villes sur l'ensemble du territoire et en rendant éligibles le maximum de clients.

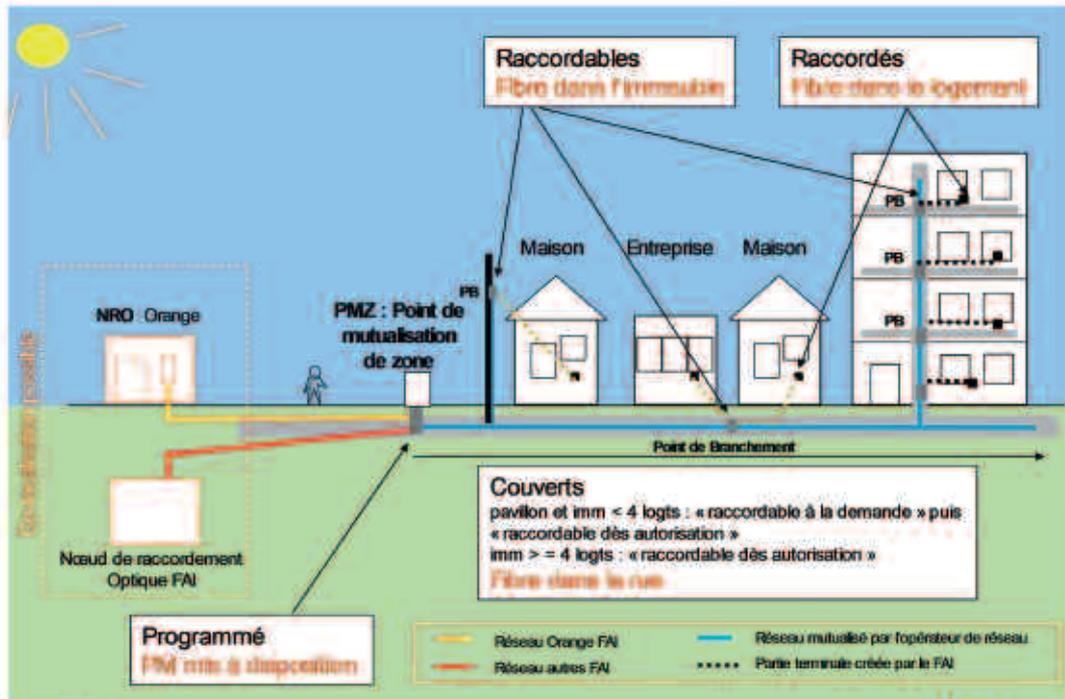


*Après le téléphone, l'ADSL ou le câble, c'est la fibre optique maintenant qu'il faut amener au plus près des logements et des locaux d'entreprises*



Le data center  
Normandie  
© Stéphane Foulon - Orange

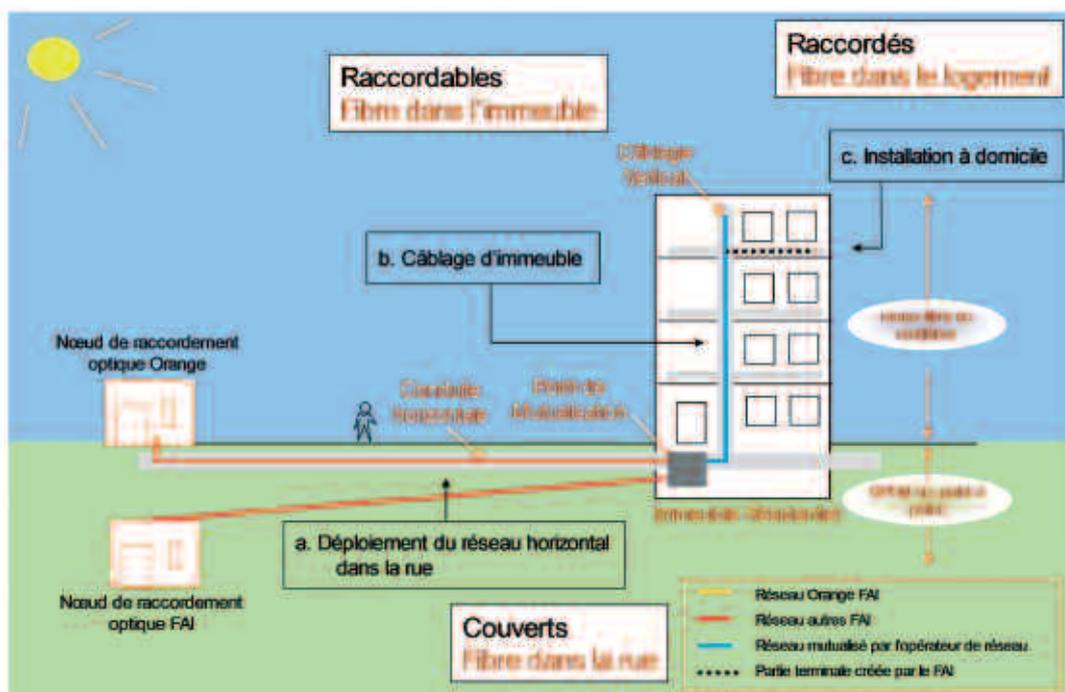
## Le déploiement de la fibre en zones moins denses



2013

Orange

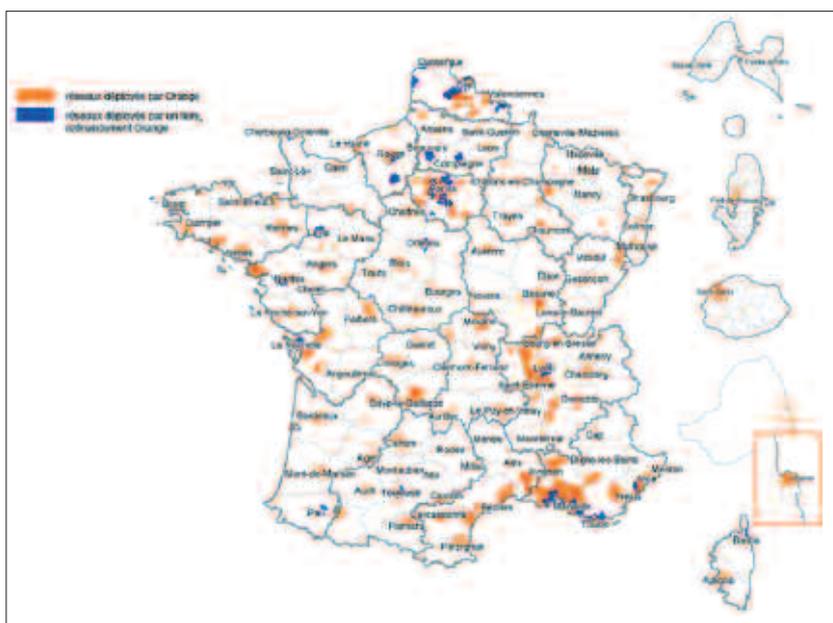
## Le déploiement de la fibre en Zone Très Dense



Nous avons su créer un climat de confiance avec les collectivités locales concernées en étant transparent sur nos projets, en se concertant sur les choix de quartiers prioritaires et nous avons traduit cela dans une vingtaine de conventions signées tant au niveau régional (Alsace, Bretagne, Auvergne) que départemental (Côte d'or, Vosges, Seine St Denis...), communauté d'agglomération (Bordeaux, Auxerre, Montauban,...), ou ville (Lunéville, Montargis). Ces conventions préfiguraient la convention type que nous venons de finaliser avec l'État et qui poursuit cette dynamique. La première a été signée avec la communauté urbaine de Lille.

Nous attendons beaucoup des collectivités locales pour les autorisations de voirie même s'il y a peu de génie civil puisque les conduites téléphoniques sont réutilisées ; mais aussi pour sensibiliser les syndicats, les bailleurs sociaux et plus généralement tous les citoyens sur l'apport de la fibre en matière d'usage.

Pour les 40 % restant du territoire, le Groupe souhaite développer une approche coopérative avec les collectivités locales pour leur apporter des solutions de montée vers le Très Haut Débit (fibre jusqu'aux sous répartiteurs, satellite,...) et est prêt à s'associer à des Réseaux d'Initiative Publique conçus en complémentarité, comme c'est par exemple le cas en Auvergne, à Laval (Mayenne) ou à Palaiseau.



L'accélération de la fibre est bénéfique pour le pays sur l'emploi et la compétitivité des territoires.

*Les déploiements en zone d'investissement privé*

En terme d'emploi, Objectif Fibre prévoit de 15 à 20 000 emplois liés à la filière fibre.

Depuis 2010, nous mettons la priorité de nos recrutements et une partie des contrats d'alternance sur les métiers de la fibre et les métiers liés aux réseaux. Nous venons de signer une nouvelle convention qui prévoit que nous recrutons 1000 contrats d'alternance dans les métiers du très haut débit.

### LA FIBRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une fibre optique est un fil de verre ou de plastique, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines, voire milliers de kilomètres.

La fibre optique est capable d'acheminer des débits considérables, environ 100 fois plus élevés que le réseau actuel en cuivre (technologie ADSL) et ce dans les deux sens.

La fibre optique permet de transporter des données sur de très longues distances, quasiment sans atténuation du signal, qu'elle que soit la localisation du logement.

## TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE : L'EXPÉRIMENTATION VILLAGES NUMÉRIQUES D'ORANGE

Le 25 octobre 2013, Orange a annoncé le démarrage de l'expérimentation "Villages Numériques", pour améliorer les débits de l'internet à la maison en zones rurales et de montagne grâce à la technologie LTE/4G.

En cohérence avec le plan France Très Haut Débit, Orange a à cœur de réduire les inégalités entre les territoires tout en optimisant ses investissements grâce à la complémentarité des technologies. A cette fin, Orange lance une expérimentation innovante dans plusieurs territoires peu denses en zone rurale et en zone de montagne, où les débits Internet actuels sont jugés insuffisants et peuvent être améliorés avec des technologies très haut débit mobile.

Orange testera ainsi la technologie LTE/4G pour proposer un accès à l'internet à la maison avec

plus de débit pour les habitants situés loin des nœuds de raccordements des abonnés au réseau fixe (NRA). Cette expérimentation se déroulera sur trois zones, dans les Pyrénées Orientales dès décembre 2013 (Reynès et Céret) puis en 2014 dans les Ardennes (12 communes des Ardennes, dans le canton de Carignan et deux cantons adjacents) et dans le Gers (19 communes dans le canton de Nogaro). Dans ces zones, 200 foyers environ seront concernés. Orange proposera à ses clients un équipement permettant de connecter leur ordinateur à internet. Cet équipement (boîtier et antenne) sera lui-même relié au réseau mobile 4G d'Orange. L'expérimentation permettra d'évaluer le bénéfice concret apporté au client par cette innovation technologique.

L'expérimentation "Villages Numériques" confirme l'engagement du groupe à gérer de façon responsable les investissements et l'aménagement des territoires en collaboration avec les collectivités locales et l'État. Elle s'inscrit en complément du FTTH, de la montée en débit, du VDSL et du satellite, déjà à disposition.

**Stéphane Richard** a déclaré à cette occasion "Soucieux d'un développement numérique harmonieux des territoires, j'ai décidé d'expérimenter la technologie LTE/4G pour apporter plus de débit internet à la maison en complément des solutions déjà existantes FTTH, VDSL, montée en débits et satellite".

**Fleur Pellerin** s'est félicitée "qu'à l'occasion du congrès de l'Association nationale des élus de montagne (ANEM) qui s'est tenu à Cauterets, Orange ait annoncé le lancement prochain d'expérimentations dans des villages ruraux et de montagne pour la fourniture de très haut débit par les réseaux mobiles 4G. C'est une demande que j'avais formulé aux opérateurs mobiles dès l'annonce du plan France Très Haut Débit car je suis convaincue que les opérateurs mobiles peuvent contribuer à l'atteinte de l'objectif d'une couverture à 100 % du territoire en THD".

Technicien du data center  
intervenant sur une baie  
© Stéphane Foulon - Orange







met à l'utilisateur d'avoir accès à une grande quantité de médias sans se déplacer, de chez lui et en quelques secondes.

- **Bénéficier d'un suivi médical.**

La télésurveillance médicale permet à un professionnel de santé d'interpréter à distance les données nécessaires au suivi d'un patient et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à sa prise en charge. Le patient lui-même peut enregistrer et transmettre ces données.

*Télémédecine*



- **Profiter des avancées récentes du stockage dématérialisé des données (Cloud).**

Le Cloud permet aujourd'hui à tous, et pas seulement aux entreprises, de stocker toutes leurs données directement sur l'internet. Grâce à la fibre, on accède ensuite à ces données aussi rapidement qu'à des données stockées sur un disque dur local. Le Cloud multiplie ainsi les avantages : flexibilité (l'abonné a accès à ses films, photos et documents sur n'importe quel appareil connecté), récupération des données (les sauvegardes sur disques durs externes deviennent inutiles), économies (il n'a plus besoin d'investir dans plusieurs machines ou disques durs).

- **Profiter des nouveaux usages innovants pour les collectivités, avec les villes intelligentes.**

Il devient possible de piloter à distance l'éclairage public, de gérer les transports, les démarches administratives, l'information des citoyens, le paiement,...

# OPÉRATEURS, COLLECTIVITÉS, ACTEURS DE L'IMMOBILIER : UNE ÉTROITE COOPÉRATION, POUR RÉUSSIR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

## Une relation étroite avec les collectivités territoriales

Pour accélérer l'arrivée du FTTH, les collectivités ont un rôle important à jouer : implantation de mobilier urbain, mise à disposition du génie civil, travaux de voirie, communication auprès des syndicats et de la population.

La collectivité territoriale organise l'interface avec l'Opérateur tout au long des déploiements, notamment pour garantir les délais de réponses et l'accompagnement proactif dans les domaines suivants :

- **Études** : projets immobiliers, évolutions urbaines, lotissements des déploiements dans le temps, implantation des armoires des PM.
- **Travaux** : autorisation de voiries pour les ouvertures de chambres et les armoires de PM, autorisation de travaux lors des tirages de câbles, recherche d'hébergement de PM (CD Vidéo, locaux, shelters...).
- **Actions de communications ou interventions auprès des syndicats de copropriété, bailleurs**

sociaux, promoteurs et autres acteurs de l'immobilier pour l'obtention par l'Opérateur des autorisations privées nécessaires à la tenue de ses engagements de déploiement.

- **Actions de communication auprès de la population.**

## Un déploiement ouvert aux autres opérateurs

Le cadre réglementaire pour les déploiements FTTH en dehors des zones très denses ayant été précisé fin 2010, Orange a pu bâtir son offre de gros, publiée le 19 juillet 2011. Cette offre, présentée préalablement à l'ARCEP, est ouverte à tous les opérateurs FTTH qui souhaitent y souscrire.

En conformité avec les principes édictés par l'ARCEP, cette offre permet la mutualisation des réseaux hors zone très dense en laissant le choix à l'utilisateur final de son fournisseur de services. Elle est ouverte à tous les opérateurs à condition que ce dernier ait investi en cofinçant le réseau (en zone très dense, par immeuble, en zone moins dense par quartier).



Un pylon monopode en forme d'arbre Thorteen © Orange



Par ailleurs, le déploiement réutilise l'infrastructure existante d'Orange : canalisations, poteaux, bâtiments. Cette infrastructure est également mise à la disposition des autres opérateurs, dans les conditions normales du marché.

### Une relation de confiance avec les professionnels de l'immobilier

Un des éléments clé pour le déploiement de la fibre est la mobilisation des acteurs de l'immobilier. Orange a développé à cet effet tout un dispositif pour les professionnels de l'immobilier.

- Une **information personnalisée sur les enjeux et la pédagogie de la fibre** : show room, visite de sites équipés, participation aux colloques information/formation des cadres syndics.
- Une **équipe dédiée pour accompagner localement les professionnels de l'immobilier dans leur démarche** :
  - Depuis la prise de contact avec le syndic : un interlocuteur unique et une hotline gratuite dédiée permet aux acteurs de l'immobilier et aux copropriétaires de bénéficier d'une écoute personnalisée, et de s'informer sur l'avancement des travaux de construction de la fibre dans l'immeuble.

- Jusqu'à la mise en service dans les appartements : renseignement sur les offres commerciales et mise à disposition d'une assistance personnalisée.

- Une **charte de qualité** auprès des représentants des immeubles.
- L'**expérience du déploiement** des réseaux et du partage des infrastructures.
- La **liberté de choix** de l'opérateur commercial effective dès le démarrage du projet.

En ce qui concerne les logements neufs, l'article L. 111-5 du Code de la construction et de l'habitation fait désormais obligation aux promoteurs de prévoir l'intégration de la fibre dans les immeubles neufs. Aussi, chaque logement, ou local à usage professionnel, devra être relié par au moins une fibre. Ce nombre est porté à 4 pour les immeubles d'au moins 12 logements situés dans les 148 communes définies par l'Arcep comme constituant la "zone très dense". Ces dispositions seront applicables à tous les bâtiments ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012. Orange avec ses équipes spécialisées accompagne et conseille les promoteurs pour la mise en œuvre de ces dispositions.

## Il y a un an Orange lançait en première mondiale une expérimentation d'une ville 100 % fibre à Palaiseau.

### Où en est aujourd'hui cette expérimentation et quels enseignements en tirer ?

Stéphane Richard, Président-directeur général d'Orange, en présence de Fleur Pellerin, Ministre déléguée auprès du Ministre du Redressement productif, chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique et de Claire Robillard, Maire de Palaiseau, dresse aujourd'hui de "Palaiseau, ville 100 % Fibre" un bilan positif et encourageant sur la croissance des usages portée par la fibre.

L'ambition d'Orange était de déployer la fibre à l'échelle d'une ville entière ; un an après, c'est fait ! 90 % des foyers palaisiens sont éligibles à la fibre. Il manque encore quelques accords de copropriétés représentant 5 % des logements. Pour les 5 autres %, les accords n'ont été reçus que récemment et ils sont en cours de déploiement. Il est essentiel que les bailleurs et propriétaires comprennent les enjeux du déploiement de la fibre et jouent le jeu comme plus de 95 % d'entre eux l'ont fait à Palaiseau. Le rôle des collectivités est aussi déterminant et tous les opérateurs de services qui le souhaitent peuvent s'appuyer sur ce réseau fibre pour offrir leur services aux Palaisiens.

**75 % des clients Internet grand public sont fibrés et leurs usages sont en forte hausse :** l'usage moyen des clients Internet fibre est 3 fois supérieur

aux clients ADSL. On constate également une multiplication par un facteur 8 du trafic remontant, c'est-à-dire ce que les clients envoient vers le réseau, par exemple dans leur Cloud. Aujourd'hui à Palaiseau un client fibre envoie vers le réseau l'équivalent de 62 % du trafic qu'il reçoit du réseau. L'usage audiovisuel se développe aussi considérablement avec une multiplication par 7 de l'utilisation de la TV de rattrapage et par trois de la consommation de Vidéo à la demande.

Et ces clients sont heureux ! Les sondages faits à Palaiseau remontent en effet une excellente satisfaction des clients d'Orange avec par exemple près de 90 % des clients fibre satisfaits ou très satisfaits de leur usage Internet.

Palaiseau démontre que la fibre booste les usages et qu'il y a bien de la place pour des offres à valeur dans un marché qui a récemment été tiré par des offres low cost.

A Palaiseau, la fibre est maintenant l'accès de référence pour tous les clients internet.

Avec la ville de Palaiseau, Orange met en œuvre concrètement et teste les procédures permettant de basculer ses clients du réseau cuivre vers un réseau 100 % fibre.



© Ville de Palaiseau

## EN PRATIQUE : COMMENT AVOIR LA FIBRE ?

Le déploiement de la fibre s'effectue en plusieurs étapes : le réseau est d'abord déployé dans les rues puis la fibre doit être installée à l'intérieur des immeubles.

1. La fibre arrive dans la rue
2. Pour qu'un opérateur puisse intervenir dans un immeuble, il est nécessaire d'obtenir un accord des copropriétaires voté en Assemblée Générale.
3. L'opérateur signe une convention avec le syndic qui représente les copropriétaires.
4. Les travaux sont pris en charge par l'opérateur qui a été retenu.
5. Les travaux sont terminés. Après les délais réglementaires la fibre est disponible.

### Le déploiement de la fibre dans les immeubles

Dans le nouveau cadre réglementaire, un opérateur d'immeuble intervient pour installer la fibre optique dans un immeuble suite à l'autorisation du(s) (co)propriétaire(s), représenté(s) le cas échéant par un syndic mandaté. L'installation de la fibre dans les immeubles anciens est prise en charge par un opérateur d'immeuble.

Les immeubles neufs doivent dorénavant être équipés en fibre par leur promoteur (à partir des permis de construire postérieurs à avril 2012).

La réglementation impose une mutualisation du déploiement des réseaux de fibre optique, permettant à chaque opérateur d'offrir ses services à l'utilisateur final. Le consommateur garde donc le choix de son opérateur commercial.

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 institue un droit à la fibre optique similaire au "droit à l'antenne".

### Le déroulement des travaux en immeuble

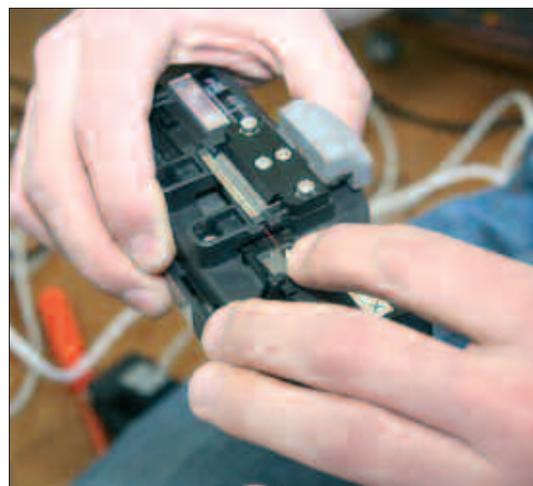
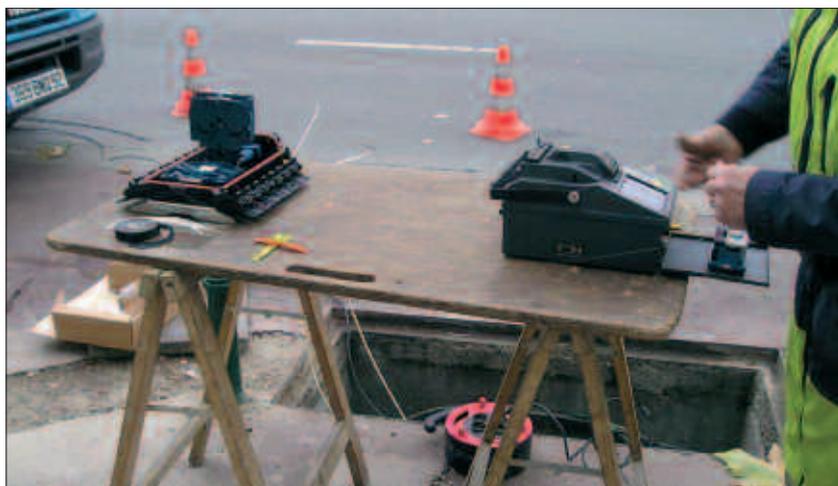
Un plan d'installation est élaboré selon un diagnostic effectué par un technicien d'Orange. Un "bon pour travaux" est signé entre Orange et le syndic.

Un rendez-vous est fixé entre Orange et le syndic afin de planifier le démarrage des travaux d'installation (un mois minimum avant le commencement du chantier).

6 mois maximum à compter de la date de signature du "bon pour travaux", l'installation de la fibre débute. La durée du chantier varie selon la taille de l'immeuble.

Les travaux débutent et peuvent durer entre 1 et 3 jours par cage d'escalier.

Un point de branchement optique est installé sur chaque palier, dans le respect de l'esthétique des parties communes.



Le point de mutualisation est installé puis "livré" (déclaré aux autres opérateurs).

Les opérateurs télécom peuvent alors connecter leur réseau sur l'immeuble.

3 mois après la "livraison" du point de mutualisation, les résidents de l'immeuble peuvent être connectés au service de l'opérateur de leur choix.

Si des travaux sont programmés dans votre immeuble, profitez-en pour le faire fiberer !

### Orange en tant qu'opérateur d'immeuble

Orange, c'est l'expérience dans le déploiement des réseaux, y compris dans le raccordement d'immeubles. Nous mettons à votre disposition une équipe d'experts dédiée qui vous accompagne, qui s'engage sur une charte qualité. Nous veillons au respect des parties communes et de l'environnement. Nos partenaires sont certifiés et habilités à intervenir sur la fibre.

**La convention d'installation (valable 25 ans, renouvelable) signée avec les gestionnaires d'immeuble, vise :**

- à autoriser l'implantation de la fibre par Orange,
- à permettre l'accès ultérieur à l'immeuble pour les travaux de maintenance et d'évolution du réseau, ainsi que l'intervention d'autres opéra-

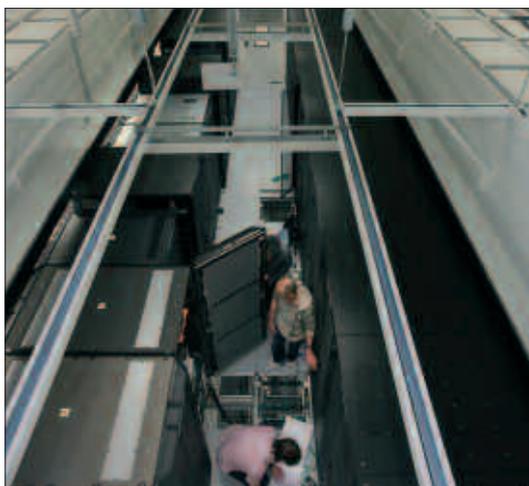


teurs dans le cadre de la mutualisation,

- à préciser le niveau de responsabilité d'Orange vis-à-vis de la copropriété,
- à préciser l'utilisation de gaines ou passages existants,
- à autoriser la pose du câblage dans une goulotte ou en apparent,

**Une démarche qualité à chaque étape :**

- dès la prise de contact, une démarche personnalisée,
- une étude de faisabilité,
- un suivi permanent par un responsable de chantier identifié.



Opération de câblage  
© Stéphane Foulon - Orange

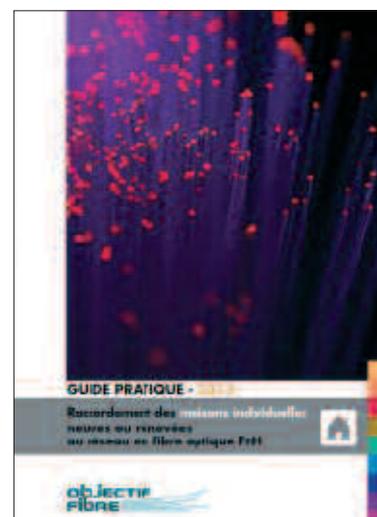
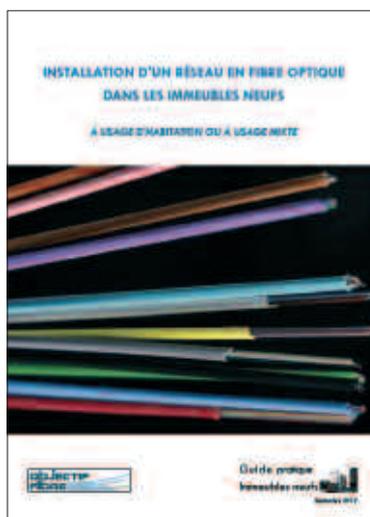
# DES GUIDES PRATIQUES POUR LE RACCORDEMENT DES LOGEMENTS À LA FIBRE OPTIQUE

Après l'édition de deux premiers guides pratiques sur les logements neufs puis les immeubles neufs, Objectif fibre vient de finaliser un troisième guide sur le raccordement des maisons individuelles neuves au réseau en fibre optique FttH. Ces guides, très attendus des acteurs parties prenantes du déploiement de la fibre, vont faciliter l'aménagement des territoires.

Regroupant les équipementiers, installateurs et opérateurs représentatifs de la filière fibre optique, la plateforme Objectif fibre a notamment pour objectif de définir des référentiels techniques partagés, édités sous forme de guides pratiques de portée nationale, traitant de l'ensemble des règles de déploiement de la partie terminale d'un réseau en fibre optique.

A destination des concepteurs et réalisateurs d'ensembles immobiliers, des cabinets de conseil stratégique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales comme de la filière de l'installation électrique, ces guides permettent de garantir la qualité, la pérennité et la conformité de la partie terminale des réseaux FTTH qui seront aménagés dans le respect de ces spécifications techniques.

L'élaboration de ces guides est le fruit d'un travail collectif réunissant les acteurs publics, les opérateurs ainsi que la plupart des acteurs des filières des communications électroniques et électrique. Ces travaux associent également des professionnels de l'immobilier.



## POUR ASSURER LE PLAN FIBRE : 15 000 PERSONNES À FORMER DANS LES PROCHAINES ANNÉES

Dans le cadre d'une plate-forme ouverte Objectif Fibre, un travail important avec les Ministères concernés et les Régions a été lancé pour mettre sur pied les formations initiales et continues nécessaires à l'alimentation de cette filière. On peut citer à cet effet l'intégration d'un module fibre dans les bacs pro et les BTS, la mise sur pied d'un Certificat de Qualification Professionnelle de monteur, le soutien aux plates formes régionales de formation continue, la structuration avec le ministère du travail d'une offre globale de formation.

# GRÂCE À L'INTERNET PAR SATELLITE DE NORDNET, LE HAUT-DÉBIT EST (ENFIN) DISPONIBLE PARTOUT, POUR TOUS !

## De nombreux usagers privés d'un accès Internet rapide

Haut-débit, Très Haut-Débit, 100 Méga... Ces termes sont à la mode, on les entend, on les voit dans les médias, tout le monde en parle.

Devenus courants pour ceux qui habitent en ville, ces termes semblent parfois éloignés de la réalité vécue par ceux qui résident dans des "zones blanches". Dans ces zones, l'ADSL n'est pas disponible (pour des raisons géographiques ou techniques) ou offre un débit limité. Dans ces zones, le Haut-Débit fait partie des projets à moyen ou long terme.

En attendant, nombreuses sont les familles dont le quotidien est privé des ressources culturelles, informatives, éducatives... offertes par Internet. Les professionnels souffrent également de ne pas avoir accès à cet outil d'information et de communication incontournable.

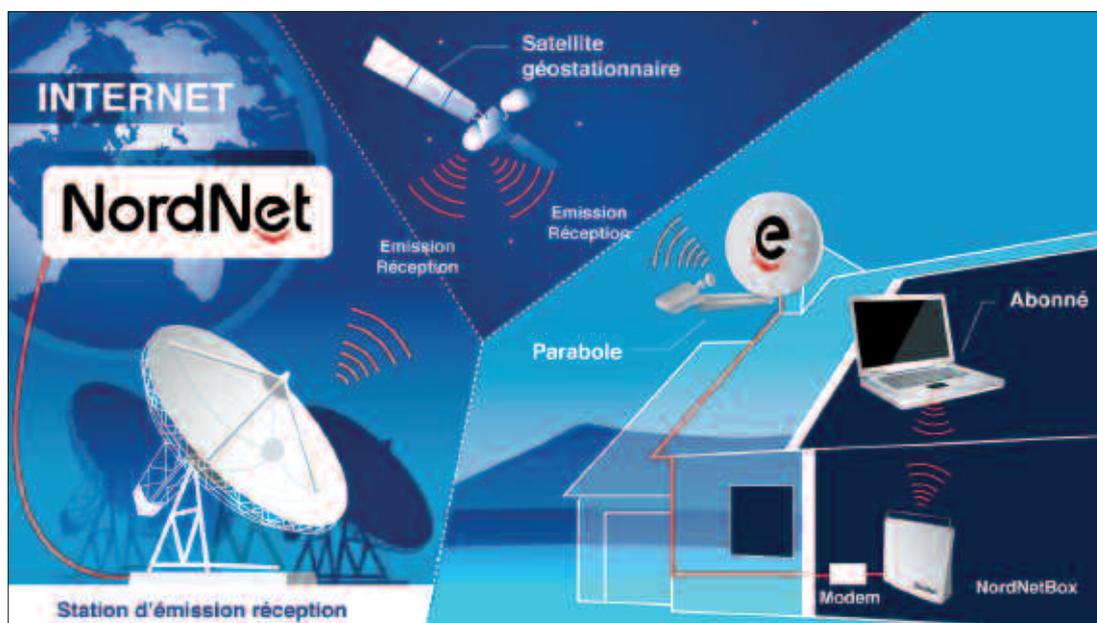
Mais cette situation n'est pas une fatalité. Il existe une solution qui fait ses preuves depuis plusieurs années et qui apporte le Haut-Débit partout, oui, vraiment partout. Cette solution, c'est l'Internet par Satellite.

## Montagne, campagne, zones isolées... avec l'Internet par Satellite, plus aucune zone n'est coupée du Haut-Débit !

Consultation rapide de pages web, envoi d'e-mails, réseaux sociaux, consultation de vidéos en ligne, écoute de musique, gestion d'un blog... sont quelques-uns des usages que permet l'Internet par Satellite. Tous les membres de la famille peuvent enfin avoir accès aux ressources infinies d'Internet.

Les familles ne sont pas les seules à qui profite le Haut-Débit ! Les zones isolées ne risquent plus d'être coupées du monde en cas d'intempéries : avec l'Internet par Satellite, les services d'urgence disposent d'une solution de secours immédiatement opérationnelle. Dans les zones montagneuses, les refuges peuvent gérer leurs réservations en ligne. A la campagne ou dans de petites villes, l'Internet par Satellite permet aussi de raccorder des événements (foires, salons, congrès) au Haut-Débit : les exposants peuvent alors utiliser des outils tels que la visioconférence, et les organisateurs peuvent proposer du Wi-Fi aux visiteurs.

L'Internet par Satellite apporte également une solution de connexion fiable aux entrepreneurs



individuels, TPE et PME. Un large panel d'outils s'offre à eux pour recruter de nouveaux clients, développer leurs activités ou encore pour communiquer librement avec leurs différents publics : envoi d'e-mails, visioconférence, partage de fichiers, sauvegarde de données via le cloud... Pour les agriculteurs, par exemple, disposer d'un accès Haut-Débit facilite la gestion de leur exploitation. Ils peuvent utiliser des outils de gestion connectés, calculer leur rendement, gérer leurs surfaces cultivables, l'achat de matières premières au meilleur prix...

### **Avec la technologie bidirectionnelle, toutes les données Internet circulent via une parabole**

L'Internet par Satellite ne nécessite pas de disposer d'une ligne de téléphone fixe : tout passe par une parabole. La technologie est dite "bidirectionnelle" car l'équipement appelé Kit Satellite (parabole + tête d'émission/réception Internet + câbles...) permet d'envoyer ET de recevoir des données pour surfer sur Internet. Cette solution est donc accessible en tous points du territoire, sans condition d'éligibilité : il suffit de disposer d'une vue au Sud dégagée.

Le Kit Satellite inclut également une tête TV pour recevoir de nombreuses chaînes de télévision et l'utilisateur peut l'associer à une box (ex. :

NordNetBox) pour profiter d'Internet avec ou sans fil (Wi-Fi), et téléphoner par Internet (en VoIP).

### **Le Haut-Débit par Satellite : avantages et limites fonctionnelles**

Les offres Internet par Satellite incluent plus hauts débits disponibles à ce jour dans le cadre de la technologie satellitaire : jusqu'à 20 Méga en réception et jusqu'à 6 Méga en émission. Ces débits permettent de profiter de navigations fluides et d'avoir accès à la plupart des utilisations d'Internet en Haut-Débit.

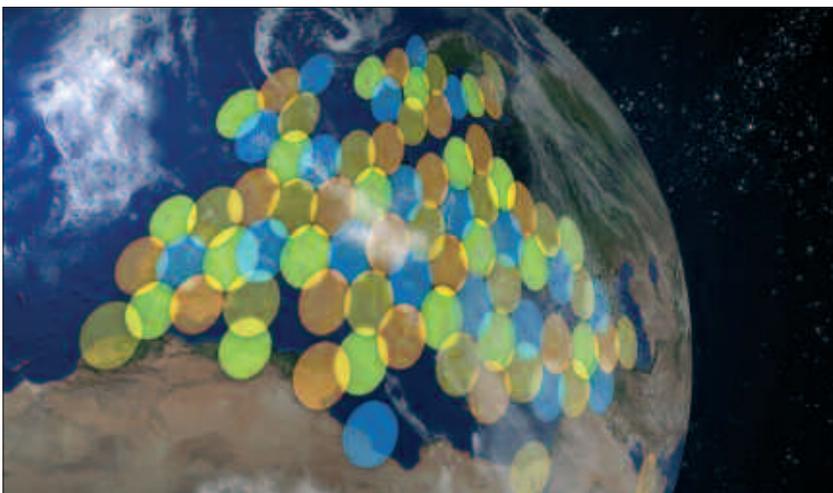
Toutefois, les ressources du satellite étant partagées entre tous les utilisateurs, il arrive que ces débits diminuent en période de forte sollicitation du service par l'ensemble des abonnés. De plus, chaque utilisateur dispose d'un volume fixe de données à échanger. Une fois ce volume consommé, la connexion n'est pas interrompue mais le débit est plafonné à un niveau bas. Certaines applications (streaming, vidéo à la demande...) et les téléchargements très volumineux consomment d'importants volumes de données, il est donc conseillé d'en faire un usage raisonnable afin de préserver au mieux sa connexion.

Par ailleurs, les caractéristiques de la connexion par Satellite ne favorisent pas les usages nécessitant un temps de réponse rapide (ex : jeux en ligne...). De la même manière, certains sites peu réactifs ou hautement sécurisés peuvent être difficiles d'accès notamment en fonction du paramétrage du navigateur Internet.

C'est donc une technologie idéale pour les usages traditionnels de l'Internet, de la navigation à l'échange d'e-mails, en passant par l'écoute de musiques et la consultation de vidéos... avec modération !

### **Des territoires attractifs, couverts à 100 % en Haut-Débit**

A titre individuel, l'Internet par Satellite s'est déjà imposé dans plusieurs milliers de foyers et d'entreprises. Mais, les utilisateurs finaux ne sont pas les seuls concernés par cette technologie. Les collecti-



vités territoriales ont tout intérêt à l'intégrer dans leurs SDTAN (Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique) pour assurer une couverture en Haut-Débit de la totalité de leur territoire. Rien de tel pour en favoriser l'attractivité : l'accès à un Internet rapide est devenu un critère de choix important lorsque l'on recherche où installer sa famille ou son activité. Sans compter sur la satisfaction générée auprès des administrés actuellement privés de Haut-Débit, qui peuvent enfin profiter de ses ressources infinies !

### **Mettre en place un dispositif d'aide financière, un engagement fort pour l'aménagement numérique du territoire !**

Aujourd'hui, les différentes offres Internet Satellite disponibles sur le marché sont accessibles à tous, aussi bien en terme de services que de tarifs. Cette accessibilité financière est renforcée par les dispositifs de subventions (remboursement ou prise en charge) proposés sur plus de 40 territoires dans le cadre de leur politique d'aménagement numérique du territoire. En voici quelques illustrations.

La région Auvergne a été la première à mettre en place, dès 2008, un plan de subvention pour favoriser l'accès à l'Internet Haut-Débit par Satellite sur tout son territoire. Au niveau départemental, l'Orne a également été précurseur et a choisi de renouveler son investissement en 2013. Autre exemple, la Communauté d'agglomération du Grand Dax et son délégataire Grand Dax Très Haut Débit qui proposent depuis quelques semaines une prise en charge (à hauteur de 400 €) à valoir sur l'achat du matériel de connexion, ou sur les premières factures.

Dans les zones subventionnées, le taux d'adoption de l'Internet par Satellite est particulièrement important. Ainsi, plusieurs centaines de particuliers et professionnels bénéficient actuellement d'une connexion Haut-Débit en ayant profité d'un tel avantage tarifaire. Face à cet engouement, les collectivités sont chaque année de plus en plus nombreuses à proposer un dispositif d'aide favo-



risant l'accès à l'Internet par Satellite, ou à renouveler le plan déjà mis en place.

### **L'Internet par Satellite : une solution flexible pour les collectivités et les usagers**

L'Internet par Satellite ne nécessite pas d'investissement lourd par la collectivité pour la mise en place d'une infrastructure collective.

C'est une solution individuelle dont le déploiement est simple et rapide. L'utilisateur final se rapproche d'un fournisseur d'accès Internet par Satellite tel que NordNet, choisit l'abonnement le plus en adéquation avec ses besoins et, si un dispositif d'aide est disponible sur sa zone, il effectue une demande de subvention. De ce fait, la collectivité investit uniquement lorsque des administrés souhaitent souscrire à cette solution.

Porté par NordNet, le marché de la connexion à Internet par Satellite est suffisamment concurrentiel pour que l'abonné ait la possibilité de comparer les offres et caractéristiques de plusieurs fournisseurs d'accès avant de choisir sa formule d'abonnement.

### **Une solution technique en perpétuelle évolution, qui réserve encore des surprises !**

En quelques années seulement, les caractéristiques des offres Internet par Satellite ont beau-

coup évolué, aussi bien en termes de débits, que de services et de prix.

Avant la démocratisation de l'Internet par Satellite bidirectionnel, la technologie monodirectionnelle (réception des données via la parabole, envoi via une ligne de téléphone standard) était loin d'offrir des navigations fluides et se destinait principalement aux entreprises en raison son coût onéreux.

En 2008, l'Internet par Satellite bidirectionnel incluait un débit jusqu'à 2 Méga. C'était sans compter sur le lancement de nouveaux satellites et les modifications technologiques qui ont apporté plus de confort de navigation et des services complémentaires tels que le téléphone par Internet ou l'équipement dédié à la réception TV. Le Triple Play (Internet + Téléphone + TV) par Satellite est arrivé !

La dernière évolution majeure, le passage au 20 Méga, a installé l'Internet par Satellite comme une réelle alternative dans les zones totalement inéligibles à l'ADSL, tout en l'imposant comme solution performante et fiable dans les zones éligibles à des solutions plafonnées à 2 Méga.

Au vue de l'appétence rencontrée par cette solution au niveau national, et du nombre de zones qui demeurent, en France, inéligibles au Haut-Débit par voie filaire (ADSL, fibre optique...) l'Internet par Satellite a forcément de beaux jours devant lui ! Toujours plus complète et performante, cette solution devrait continuer à satisfaire les particuliers, professionnels et collectivités privés d'ADSL.

### **Zoom sur Connect'Écoles : l'Internet par Satellite pour l'école rurale**

Le 12 septembre 2012, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), Orange, NordNet et Eutelsat, signaient la convention nationale du projet pilote "Connect'Écoles : l'Internet par Satellite pour l'école rurale". Ce projet vise à fournir gratuitement une connexion Internet par Satellite à 22 écoles (une école primaire pilote dans chaque région de France) ne disposant pas du Haut-Débit.

A ce jour, deux tiers des communes sélectionnées ont été équipées pendant six mois d'une solution d'accès à Internet Haut-Débit par satellite. Leurs écoles ont ainsi bénéficié gratuitement d'une connexion avec des débits jusqu'à 20 Méga en réception et jusqu'à 6 Méga en émission (via le satellite KAT-SAT de l'opérateur Eutelsat).

- Il y a un an, la moitié des écoles ne connaissait pas la technologie de connexion à l'Internet par Satellite ou n'en avaient pas une bonne image. Après Connect'Écoles, elles ont largement sollicité leur municipalité pour s'équiper et abonner les établissements dans la durée. C'est dire si elles ont découvert les avantages de cette technologie pour une utilisation pédagogique fréquente !
- Non seulement la connexion est estimée fluide, puissante, et performante sur plusieurs ordinateurs d'un même réseau, mais elle est aussi accessible en termes de prix, c'est-à-dire compatible avec le budget de la commune et ses dépenses pour l'école.
- La majorité des utilisations fut à vocation pédagogique : recherches sur les métiers, visionnage d'un artiste dans le cadre de son travail, suivi de la course Vendée Globe, étude du fonctionnement d'une station d'épuration, échange de vidéos et d'e-mails avec des correspondants...

Ceci dit, l'Internet par Satellite s'impose également comme un outil nécessaire pour le suivi administratif de l'école (ex. : échange de courriels avec l'inspection académique).

Les résultats de cette première vague d'évaluation de l'opération montrent également que plus des trois-quarts des municipalités interrogées ont, à la demande des écoles, décidé de souscrire la prolongation des services Internet par Satellite, preuve s'il en est du succès de l'initiative !

*Connect'Écoles se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2013 pour les établissements équipés récemment et afin d'atteindre l'objectif d'une école pilote connectée par région de France métropolitaine.*

# ROMPRE AVEC LA FRACTURE NUMÉRIQUE, OBJECTIF MAJEUR POUR L'AGRICULTURE

**FRANÇOIS LEBLOND**

PRÉFET DE RÉGION HONORAIRE

PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE POUR L'HABITAT, L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Au cours d'une longue carrière préfectorale qui m' a fait sillonner la France de part en part, je n'ai cessé de rendre hommage au travail accompli par les agriculteurs dans des conditions difficiles et j'ai toujours veillé à ce que les politiques publiques tiennent compte de leurs préoccupations. Une nouvelle fois, alors que je ne suis plus en fonctions, je souhaite leur apporter mon aide. Je veux souligner un de leurs besoins essentiels : l'accès au très haut débit et obtenir que cette cause soit désormais prioritaires. Je remercie la revue Paysan d'accueillir ces quelques lignes en espérant favoriser un nouveau dialogue en la matière entre tous ceux dont dépendent de bonnes décisions.

Jusqu'à une date récente, l'accès au très haut débit, autant pour les entreprises que pour la population n'était possible qu'en quelques lieux privilégiés en fonction des initiatives prises localement. Le développement progressif de l'ADSL a été salué comme un progrès mais ses limites sont vite apparues face aux demandes croissantes des entreprises et des particuliers en matière de communication haut débit. Au cours des dernières années, la situation a évolué dans le bon sens grâce aux programmes de câblage qui constituent un objectif prioritaire de l'Etat comme des collectivités locales mais la totalité du territoire ne saurait être atteinte par ce moyen

On évalue à 500 000 le nombre de foyers qui ne pourront pas bénéficier de ce programme avant 2020-2030 et probablement pour certains d'entre eux jamais. Parmi ces derniers beaucoup d'agriculteurs dont l'exploitation ne pourra pas être raccordée parce que le coût de l'infrastructure à mettre en place sera prohibitif. La technique du câble laisse donc subsister la fracture numérique.

La politique d'aménagement du territoire engagée il y a maintenant un demi-siècle sous l'autorité du Général de Gaulle avait pour objectif d'apporter aux Français, quel que soit le lieu où ils résident, un emploi mais aussi les services de base.

L'inégalité à l'égard des moyens modernes d'information constitue à cet égard aujourd'hui pour notre pays une faiblesse majeure

La Confédération Française pour l'Habitat, l'Urbanisme et l'Aménagement du Territoire, que je préside, s'efforce de rechercher en permanence ce qui peut être fait pour pallier à tout moment les atteintes qui apparaissent à l'égalité devant les services publics. Nous avons toujours présent à l'esprit le livre célèbre de Jean François Gravier dans les années cinquante "Paris et le désert français". Cet ouvrage en son temps avait eu le mérite de provoquer une prise de conscience des risques de voir la France coupée en deux, Il a été à l'origine de la création de la Délégation à l'Aménagement du Territoire confiée à Olivier Guichard. Le sujet est toujours d'actualité même si le désenclavement des régions les plus isolées a fait des progrès, notamment grâce à la politique autoroutière.

Pour ce qui concerne le très haut débit, la Cofhuat a rencontré l'ensemble des parties prenantes dont dépend la couverture totale du territoire et en a conclu que seul le satellite constituait le moyen d'atteindre en la matière les points les plus reculés





Nous avons déjà, il y a quelques années, perçu les perspectives que recèle l'usage du satellite, il s'agissait du développement de la télémédecine dans l'arrière-pays niçois. Le Conseil Général avait fait appel à cette technique mais le coût en était très élevé, ce qui ne pouvait que limiter son usage.

Depuis, la question a changé de nature avec les progrès techniques générés par le Centre National d'Etudes Spatiales. Nous avons demandé à son spécialiste en la matière, Monsieur Christophe Allemand, de s'exprimer sur ce sujet dans une réunion organisée pour nos membres dans les locaux du lanceur de satellite Eutelsat. Lors de cette rencontre, nous avons pu apprécier les progrès accomplis au cours des deux dernières années en cette matière qui permettent désormais une accessibilité en tout point du territoire avec des techniques faciles à mettre en œuvre et à des coûts comparables pour l'utilisateur à ceux qui résultent de l'accès par câble. Ces progrès ne sont pas aujourd'hui suffisamment connus. C'est pourquoi la Cofhuat s'engage aujourd'hui dans une démarche de diffusion auprès de tous ceux qui peuvent être intéressés : agriculteurs mais aussi artisans, industriels ainsi que toutes les personnes qui ont pris leur retraite en des endroits éloignés.

Le Satellite Kasat, en place depuis 2010, a totalement changé les données techniques et économiques du sujet. Le raccordement est facile à mettre en œuvre et compétitif en matière d'abonnement pour l'utilisateur. Une filiale de France Télécom, NordNet, commercialise depuis 2008 des solutions de connexion par satellite en tout point de la France métropolitaine, Corse incluse. L'abonné dispose d'un choix de formules d'abon-

nement jusqu'à 20Mb/s à 29,90 euros par mois (hors coût liés à la parabole) et des services tel que le téléphone par internet (VOIP), l'abonné profite également d'une tête TV qui se fixe sur la parabole NordNet et qui permet de recevoir des chaînes gratuites et notamment le bouquet de la TNT par Satellite. Les formules d'abonnement proposées s'adaptent aux besoins exprimés par les abonnés.

La question qui se pose dans les zones d'ombre est celle de la prise en charge des frais d'installation pour l'utilisateur. Aujourd'hui plus de 40 collectivités territoriales apportent une aide en ces matières, notamment pour l'achat du kit Satellite ( parabole, Modem) : l'Aisne, l'Ardèche, l'Aube, le Calvados, la Drôme, l'Eure, la haute Marne, la Région Auvergne, la Gironde.

Les progrès dans l'agriculture sont grandement facilités quand l'exploitant peut suivre en temps réel les données du marché, quand il peut s'appuyer sur tous les conseils dont il peut avoir besoin dans tous les domaines qui commandent les profits de son entreprise et qui souvent ne sont accessibles que par internet haut débit. C'est pour cette raison que la Cofhuat considère qu'il faut faire connaître à ceux qui ne seraient pas au courant, les changements majeurs qui peuvent concourir au désenclavement en la matière, faciliter la vie d'une exploitation moderne, permettre aussi le travail à distance, pour le membre du ménage qui n'est pas directement impliqué dans l'entreprise agricole.

La profession a un rôle majeur à jouer : elle doit se manifester afin d'infléchir les priorités des fournisseurs d'accès. C'est elle qui est la mieux placée pour faire comprendre à tous les décideurs et d'abord aux pouvoirs publics, l'importance qui s'attache à ce sujet. La Cofhuat qui en a fait un des thèmes majeurs de son activité en 2013 se félicite de l'écho que donne à ce dossier la profession agricole. Elle est prête à engager toutes les démarches utiles pour obtenir un infléchissement des priorités en la matière.

Source : revue "Paysans" mai-juin 2013

## INTERVIEW

**FRANÇOIS SAUVADET**

PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CÔTE-D'OR,  
DÉPUTÉ UDI

### *Quels sont les atouts du THD pour l'économie de la Côte d'Or ?*

L'aménagement numérique des territoires représente l'un des chantiers majeurs engagé par le Conseil Général pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Il s'agit d'un enjeu considérable d'aménagement du territoire.

Quel est l'objectif ? Assurer la résorption de l'ensemble des zones blanches et grises d'ici à 2017 puis, dans un second temps, assurer l'achèvement de la fibre optique à la maison et au bureau généralisée à l'horizon 2025.

Je le redis, c'est un enjeu majeur : la fibre optique va permettre le développement d'applications nouvelles dans la sphère professionnelle : télétravail, télémédecine... En rendant notamment possible le transfert très rapide de données et une meilleure productivité des entreprises, la fibre optique constitue un facteur essentiel d'attractivité économique.

La phase prioritaire de déploiement se déroulera entre 2013 et 2017. Cet investissement de 73 millions d'euros vise les zones de carence de l'ADSL, soit 300 communes et 78 zones d'activités économiques. Ainsi, 1 250 entreprises et 829 artisans en bénéficieront.

La réalisation du programme dès 2014 sera également un outil de soutien à l'économie locale puisque les entreprises locales pourraient bénéficier des marchés de travaux lancés pour la construction des réseaux, notamment grâce à notre plan d'action pour les PME.

### *Le recours aux innovations numériques est-il devenu indispensable pour la gestion d'une collectivité*

Les services publics, qu'il s'agisse des services en charge de l'éducation, de la santé, de l'administration, ont beaucoup à gagner de l'arrivée du très haut débit pour un meilleur service rendu aux usagers.

La dématérialisation – l'e-administration – est un facteur d'économie et un outil au service de la protection de l'environnement.

Les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation (TICE) sont

quant à elle aujourd'hui d'indispensables outils pédagogiques dans les établissements scolaires.

Enfin, les TIC permettent d'améliorer le service à l'usager comme le dépôt en ligne d'un dossier de demande d'aide. Nous développons d'ailleurs aussi cette démarche au sein du Conseil Général dans le cadre du schéma départemental de développement durable.

### *Quelles sont vos priorités de politiques publiques à articuler avec le numérique ?*

C'est d'abord l'éducation via des collèges d'avenir et le développement des usages numériques : tableau numérique, visioconférence...

C'est ensuite le **développement durable**, car le numérique permet de limiter les déplacements (grâce au télétravail notamment). C'est pourquoi nous avons tenu à **rendre accessible le numérique au plus grand nombre**. Nous avons ainsi un plan de déploiement de centres appelés SATI 21 dans tous les départements où des usagers peuvent avoir accès des plateformes d'usage et de partage. C'est aussi la santé grâce à la mise en place de maisons pluriprofessionnelles de santé qui nécessitent un raccordement en très haut débit, notamment pour tous les usages liés à la télémédecine.

Le numérique participe globalement au **développement équilibré des territoires** : ils sont pour les Côte-d'oriens la meilleure garantie de disposer des mêmes services quelque soit leur lieu d'habitation.



© Numercy - ARCEP

# LA CAISSE DES DÉPÔTS, UN ACTEUR MAJEUR DU DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

**PHILIPPE DEWOST**

CAISSE DES DÉPÔTS

DIRECTEUR ADJOINT DE LA MISSION PROGRAMME

D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR -

DIRECTEUR DE LA MISSION DE PRÉFIGURATION

"QUARTIERS NUMÉRIQUES"

TWITTER : @pdewost



L'accès à Internet à haut et très haut débit est un levier majeur pour le développement de l'économie numérique, qui devrait représenter, selon le cabinet McKinsey, 5.5% du PIB en 2015 (contre 3.2 % en 2009) et devrait contribuer à la création de 400.000 emplois à pourvoir.

Depuis 10 ans, la Caisse des Dépôts intervient pour compte propre en ingénierie et en investissement. (33 participations dans des sociétés de projet) auprès des acteurs publics et privés pour contribuer au déploiement de réseaux de communication électronique Haut Débit et Très Haut Débit, permettant de réduire la "fracture numérique", de combler l'insuffisance de l'investissement privé dans les infrastructures, et d'apporter ainsi l'augmentation des débits nécessaires au développement d'usages et de services innovants.

En 2010, le soutien à l'économie numérique a été identifié comme une priorité nationale et a bénéficié de ce fait d'une enveloppe initiale de 4,25 Mds € du Programme des Investissements d'Avenir dans le cadre du Fonds pour la Société Numérique (FSN), géré par la Caisse des Dépôts en son nom et pour le compte de l'Etat. Le volet "infrastructures" en représentait près de la moitié dans le cadre du Programme National Très Haut Débit.

La CDC y a participé très activement en instruisant les dossiers de demande de subvention déposés par les collectivités auprès du FSN. Elle a mobilisé ses compétences pour participer aux travaux du comité d'experts, apportant une contribution décisive à leur qualité.

En 2012 le candidat François Hollande confirmait cet enjeu de déploiement d'infrastructures de réseau, et s'engageait à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit en dix ans (2022). C'est dans ce cadre qu'a été élaboré le plan "France Très Haut Débit" publié le 2 mai 2013.

Au 31 octobre 2013, plus de 45 départements sont en phase d'instruction, pour des projets représentant 2 millions de logements couverts en fibre optique et un investissement prévisionnel total de près de 4 Md€, dont 1 Md€ attendu de l'État.

Les prêts sur fonds d'épargne ont également été mis à disposition des collectivités : les investissements dans le Très Haut Débit font ainsi partie de l'enveloppe de 20 Md€ de prêts de longue durée (20 à 40 ans).

En complément du soutien au déploiement de la fibre optique dans les zones les moins denses, et de la montée en débit dans certains territoires actuellement mal desservis, un volet satellitaire a été prévu, opéré par le CNES, qui permet d'atteindre les points les plus reculés du territoire national sans nécessiter de travaux de génie civil techniquement ou financièrement disproportionnés. Ce volet satellitaire est doté de 70 M€ du Programme d'Investissements d'Avenir.

La Caisse des Dépôts a également été sollicitée par le Gouvernement pour conduire une mission de Préfiguration sur les Quartiers Numériques. Dans son rapport remis le 28 Juin dernier et rendu public le 29 Juillet, elle y préconise (Recommandation n°3) que des déploiements pilotes soient conduits pour des déploiements "Ultra Haut Débit" dans ces quartiers dédiés à l'implantation des acteurs du secteur, afin de permettre aux entreprises qui s'y installeront de bénéficier en avance de phase d'une connectivité exceptionnelle (1 Gb/s en fibre, 150 Mb/s en 4G LTE mobile, Wifi 802.11ac) et d'expérimenter des maintenant les ruptures d'usages de demain à l'instar de ce qui se passe aux USA (plusieurs déploiements à 1Gb/s en cours), en Corée du Sud ou au Japon (déploiement à 2Gb/s sur la métropole Tokyoïte).



■ Infrastructures  
haut et très  
haut débit

■ Nouveaux usages  
numériques

■ Services  
numériques

■ Numérique  
Universités

## La Caisse des Dépôts au service des territoires et de l'économie numérique

**DEPUIS 10 ANS**, la Caisse des Dépôts accompagne les collectivités et l'État dans leur politique de développement numérique, pour un aménagement équilibré au service de la compétitivité et de l'attractivité du territoire.

**ELLE AGIT** en faveur du développement économique en soutenant des projets d'infrastructures haut débit et très haut débit et le développement de services numériques innovants, ainsi que les usages qui doivent les accompagner.

**ELLE INTERVIENT** en tant qu'intervenant avec de long terme au service de l'intérêt général dans le domaine du numérique. Elle apporte aux acteurs publics et économiques son expertise en matière d'ingénierie et de financement.

POUR PLUS D'INFORMATION  
Direction du développement territorial et du réseau  
Département du développement numérique des territoires  
☎ 01 58 00 73 74  
[www.caisseledesdepots.fr](http://www.caisseledesdepots.fr)

